



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le vendredi 8 mai 2020

Président : M. Bob Bratina



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le vendredi 8 mai 2020

• (1405)

[Traduction]

Le président (M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.)): À titre de président du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, je déclare la séance ouverte. Je vous souhaite la bienvenue à la réunion numéro 7.

J'aimerais d'abord souligner que je me joins à vous aujourd'hui depuis le territoire traditionnel des nations Haudenosaunee, Anishinaabe et Chonnonont.

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 avril 2020, le Comité se réunit pour entendre des témoignages concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. La réunion d'aujourd'hui se tient par vidéoconférence, et les travaux seront diffusés sur le site Web de la Chambre des communes. Pendant la réunion, la web-diffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que le Comité en entier.

Afin de faciliter le travail des interprètes et assurer la bonne tenue de la réunion, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre. Dans le cadre de cette vidéoconférence, l'interprétation se fera à peu près comme dans une réunion normale. Au bas de l'écran, vous pouvez choisir entre le parquet, le français ou l'anglais.

Pour régler les problèmes de son soulevés au cours des réunions virtuelles récentes et pour assurer la clarté de la transmission audio, nous demandons à ceux qui souhaitent parler pendant la réunion de choisir ainsi la langue d'interprétation. Si vous parlez anglais, assurez-vous de choisir la chaîne anglaise. Si vous parlez français, assurez-vous de sélectionner la chaîne française en cliquant sur le globe au centre, sur lequel est écrit « interprétation ». Quand vous parlez, si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre, vous devrez aussi en changer sur la chaîne d'interprétation pour que celle-ci soit conforme à la langue que vous parlez. Vous devriez peut-être prévoir une courte pause lorsque vous changez de langue.

Avant de parler, prière d'attendre que j'aie dit votre nom. Lorsque vous êtes prêt à parler, vous pouvez soit cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro soit peser sur la barre d'espace pendant que vous parlez. Lorsque vous relâchez la barre, votre micro s'éteindra comme un talkie-walkie.

Je rappelle que tous les commentaires des membres et des témoins devraient être adressés au président.

Les membres qui ont besoin d'intervenir quand ils n'ont pas la parole devraient activer leur micro et déclarer qu'ils ont un rappel au Règlement. Si vous souhaitez réagir à un rappel au Règlement qui a été soulevé par un autre membre, vous devez utiliser la fonction « main levée ». Ce faisant, vous signalerez au président que vous souhaitez prendre la parole. Pour ce faire, vous devez cliquer sur « participants » au bas de l'écran. Lorsque la liste apparaît, vous

verrez qu'à côté de votre nom, vous pouvez cliquer sur « main levée ».

Lorsque la parole est à vous, parlez lentement et clairement. Lorsque ce n'est pas à vous d'intervenir, votre micro devrait être éteint. Je vous recommande fortement d'utiliser un casque d'écoute.

En cas de difficulté technique, par exemple en lien avec l'interprétation, ou si vous êtes débranchés par accident, prière d'en aviser immédiatement le président ou la greffière, et l'équipe technique s'occupera de régler le problème. Veuillez noter qu'il nous faudra peut-être suspendre les travaux à ce moment-là puisque nous devons nous assurer que tous les membres puissent participer pleinement.

Avant de commencer, est-ce que tout le monde pourrait cliquer en haut à droite de leur écran pour s'assurer qu'ils ont une vue d'ensemble? Elle devrait vous permettre de voir tous les participants sur une grille. De cette façon, tous les participants pourront se voir.

Pendant cette réunion, nous suivrons les mêmes règles qui s'appliquent habituellement aux remarques liminaires et aux questions adressées aux témoins pendant nos réunions régulières. Chaque témoin aura 10 minutes pour prononcer ses remarques liminaires, et on passera ensuite aux séries de questions habituelles de la part des membres.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. De l'Assemblée des Premières Nations, nous accueillons Perry Bellegarde, chef national; d'Inuit Tapiriit Kanatami, nous recevons Natan Obed, président; et du Ralliement national des Métis, nous avons David Chartrand, vice-président et porte-parole national.

Chef Bellegarde, nous sommes maintenant prêts à entendre vos remarques liminaires. Vous avez jusqu'à 10 minutes. Bienvenue.

Le chef national Perry Bellegarde (Assemblée des Premières Nations): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les membres du Comité et, aussi, tous les gens qui sont à l'écoute et qui restent en sécurité en participant à cet appel par Zoom. C'est quelque chose d'extraordinaire.

La pandémie de COVID-19 est une crise pour tout le Canada, comme pour le monde entier. Je tiens à saluer le travail de tous les partis qui collaborent afin de réagir de manière opportune et efficace à ce problème. Les temps sont extrêmement difficiles pour tout le monde. La situation sur le terrain change tous les jours et nous apprenons tous de nouvelles choses sur les meilleures façons de contenir la propagation de la maladie.

Cela rend plutôt difficile le contexte d'élaboration de politiques et de prise de décisions en matière de financement et nous devrions donc tous être conscients que les temps sont bel et bien difficiles. Nous devons également tenir compte des difficultés particulières auxquelles sont confrontées les Premières Nations, des difficultés qui créent des besoins et, trop souvent, nuisent à la capacité des gouvernements des Premières Nations d'assurer la sécurité de leurs membres. La pandémie est l'occasion de reconstruire en mieux dans tous les secteurs, mais nous devons faire attention à ne pas agir trop rapidement et à ne pas rouvrir les économies prématurément.

En date du 7 mai, il y avait 164 cas confirmés de COVID-19 dans les réserves des Premières Nations et 17 autres dans les territoires. Même s'il a fallu plus de temps pour que le virus atteigne les Premières Nations, le nombre de cas augmente quotidiennement. Pour des raisons que j'exposerai dans une minute, on peut craindre raisonnablement que la COVID-19 ait un effet négatif disproportionné sur les Premières Nations, comme ce fut le cas en 2009 avec le virus H1N1.

Je crains qu'il y ait déjà beaucoup plus de cas dans notre population que ce que nous savons actuellement. Malheureusement, en grande partie à cause du manque de coordination et d'échange d'information avec le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, les Premières Nations n'ont pas accès à des sources d'information fiables permettant de suivre les infections dans leur population. Ce n'est là qu'une des façons dont la COVID-19 touche les Premières Nations de manière différente. Le Canada doit prendre des mesures claires pour répondre à leurs besoins distincts.

Afin d'éclairer l'étude du Comité sur la réponse du gouvernement à la pandémie du point de vue des Premières Nations, la pandémie doit être comprise dans le contexte de l'écart socioéconomique entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens. C'est un écart dont je parle toujours concernant la qualité de vie.

Selon une analyse récente de Services aux Autochtones Canada, qui s'est servi des données du recensement de 2016 et de l'indice de développement humain des Nations unies, le Canada se classe au 12^e rang dans le monde sur le plan de la qualité de vie, mais lorsqu'on utilise les mêmes indices pour nos peuples, nous nous classons au 78^e rang. Voilà l'écart qu'il faut combler.

Le risque accru est créé par des taux nettement plus élevés de problèmes de santé chez les Premières Nations et par le fait regrettable que tant de Premières Nations n'ont pas un accès adéquat à des soins de santé dans leurs communautés, ou même à proximité de celles-ci. Il convient de tenir compte de ces facteurs tant dans l'urgence pendant la crise que, de manière plus fondamentale, pendant la période de reprise.

Pour comprendre la vulnérabilité des Premières Nations à ce virus, il faut examiner non seulement la prestation et le financement des soins de santé par le gouvernement, mais aussi d'autres services qui influent sur la santé des communautés. Par exemple, en raison du surpeuplement des logements, dont le taux est sept fois plus élevé que dans le reste du Canada, le virus se propagera plus rapidement. Le manque d'eau salubre dans de nombreuses Premières Nations signifie que des précautions de base comme le lavage des mains sont plus difficiles à prendre. Il y a 96 Premières Nations éloignées ou accessibles uniquement par avion au Canada, et le manque de moyens de transport fiables fait en sorte que les gens auront encore plus de difficultés à accéder à des soins.

De nombreuses Premières Nations connaissent de graves problèmes de sécurité alimentaire, surtout dans le Nord, et la saison des incendies et des inondations qui s'annonce aggravera une situation déjà difficile dans ces communautés.

● (1410)

Nous devons également tenir compte des difficultés particulières auxquelles font face les gouvernements des Premières Nations dans l'exercice de leur compétence pour réagir à la crise et planifier une reprise. Par exemple, il y a de la pauvreté au sein de nos peuples. Nous sommes les gens les plus pauvres du pays par rapport aux autres Canadiens. Nos entreprises n'ont pas le même accès au financement ou aux aides, et nos gouvernements n'ont pas les mêmes ressources humaines et financières pour réagir adéquatement.

Les champs de compétence des gouvernements des Premières Nations ne sont pas reconnus ni soutenus comme il se doit, ce qui entraîne un manque de coordination et des lacunes dans la prestation des services. C'est un bon exemple qui illustre clairement pourquoi il est nécessaire de faire du maintien de l'ordre un service essentiel. À l'heure actuelle, ce n'est pas un service essentiel au Canada, et c'est quelque chose que l'on devrait recommander et mettre en œuvre dès que possible.

La réponse du Canada doit tenir compte de tous ces facteurs particuliers. Les principes fondamentaux d'une réponse efficace du gouvernement à la crise sont les suivants: les Premières Nations doivent participer à toutes les discussions relatives à la COVID-19; les conflits de compétence, la confusion ainsi que la résistance à l'exercice par les Premières Nations de leurs compétences inhérentes ne doivent pas faire obstacle à la protection des citoyens des Premières Nations; et les Premières Nations doivent être soutenues dans l'exercice de leur autorité et de leur compétence pour répondre aux besoins de leurs communautés en matière de santé et pour planifier la reprise.

Vendredi passé, le ministre Miller a présenté à ce comité l'aide de 740 millions de dollars que le Canada met à la disposition des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour faire face à la crise. Nous sommes conscients que ces fonds sont modulables et basés sur les besoins, mais nous devons voir ce financement considérablement élargi, car les besoins sont nombreux. Rappelez-vous l'écart: le 12^e rang par rapport au 78^e.

Le financement des entreprises autochtones offre une aide, qui est la bienvenue, à 6 000 de nos entreprises. Il y a en fait 40 000 entreprises autochtones au Canada, de sorte que les engagements financiers laisseront beaucoup de gens sans aide. Ce comité devrait également être conscient que bon nombre de nos entreprises et de nos citoyens pourraient ne pas avoir accès à des programmes élargis mis en place en réponse à la crise en raison de conditions uniques dans les réserves. Le Canada nous assure que certains de ces détails sont encore en cours d'examen, mais ils sont étudiés sans que les Premières Nations n'apportent de contribution significative et sont annoncés sans préavis.

Nous avons trois demandes, monsieur le président.

Tout d'abord, les Premières Nations doivent avoir un siège à la table pour concevoir toute réponse qui les concerne. Le Canada doit mobiliser directement les Premières Nations afin de prendre adéquatement en compte les circonstances auxquelles elles sont confrontées et respecter leur compétence. Cela inclut un siège à toute table traitant de la crise sanitaire actuelle. Même lorsqu'on commencera à envisager de rouvrir l'économie, nous devons participer à ces discussions.

Je lance également cette invitation aux gouvernements provinciaux. Plusieurs situations ont été observées dans lesquelles les décisions unilatérales des gouvernements provinciaux ont un effet négatif direct sur les Premières Nations. Dans le nord de la Saskatchewan, par exemple, à La Loche, il y a plus de 100 cas et ils se multiplient rapidement. Là-bas, certains responsables ont empêché des citoyens de se rendre dans des épiceries pour se procurer de la nourriture. Nous savons tous que ce n'est ni correct ni approprié.

Dans le nord de l'Ontario, certaines municipalités disent qu'il y a trop de besoins liés à la COVID-19, que les collectivités ne pourront pas accepter des membres des Premières Nations lorsqu'ils viendront du nord, comme en Saskatchewan. C'est ce qu'a dit Thunder Bay. Où iront ces gens? Il doit y avoir des options.

Plusieurs provinces refusent de respecter les décisions légitimes que prennent les gouvernements des Premières Nations de limiter la circulation et les rassemblements, entre autres mesures de sécurité. Il y a un manque de respect lorsque les Premières Nations disent « c'est notre territoire, et vous ne pouvez pas y entrer ou en sortir ». Il y a des problèmes concernant les gens qui appliquent ces lois également.

Un des problèmes de longue date, c'est que les provinces considèrent les Premières Nations comme une responsabilité fédérale et elles donnent la priorité aux besoins des citoyens qu'elles représentent. Toutefois, aucun membre des Premières Nations, peu importe où il réside, ne devrait être privé de l'aide dont il a besoin pour traverser cette crise. Ce sont des situations inacceptables qui mettent des vies en danger, et elles résultent du refus des provinces de respecter les compétences des Premières Nations.

• (1415)

Ma deuxième recommandation, c'est que le Canada doit réunir d'urgence les premiers ministres et les dirigeants des Premières Nations pour résoudre ces questions de compétence. Tout comme le principe de Jordan a clairement établi qu'aucun enfant des Premières Nations ne devrait être privé de services, il faut fournir les services dès le départ et déterminer qui est responsable plus tard. C'est le même principe qui s'applique.

La troisième et dernière recommandation que je veux faire dans le cadre de l'étude du Comité, c'est que l'engagement du Canada envers l'autonomie gouvernementale des Premières Nations doit s'accompagner d'un soutien immédiat, durable et à long terme de la capacité de gouvernance des Premières Nations. Nous ne pouvons pas protéger nos citoyens de manière adéquate lorsque le financement de la gouvernance des Premières Nations représente un quart de ce que les autres gouvernements dépensent.

Grâce à la mise en œuvre de ces trois recommandations, nous pouvons jeter les bases qui nous permettront d'éviter les problèmes que pourraient poser de futures crises, et de soutenir la reprise économique et le rétablissement social après la crise actuelle. Tout comme la récession de 2009 a eu des effets disproportionnés sur les revenus des Premières Nations, l'écart socio-économique entre les

Premières Nations et d'autres Canadiens fait en sorte que les Premières Nations souffriront davantage de la pandémie.

• (1420)

Le président: Il ne vous reste presque plus de temps.

Le chef national Perry Bellegarde: Tout comme l'échec historique à reconnaître les droits inhérents et issus de traités, le titre et les compétences des Premières Nations a résulté en un fouillis incompréhensible d'autorités concurrentes, la crise de la COVID-19 met en lumière les conséquences réelles pour les citoyens des Premières Nations. Comme tout gouvernement a besoin de capacité financière pour exercer sa compétence de manière efficace et efficiente, cette crise illustre encore plus clairement qu'il est grand temps d'agir en ce qui concerne le sous-financement chronique des gouvernements des Premières Nations. Ce sont les prochaines étapes nécessaires.

Mon dernier point concerne le discours du Trône...

Le président: Chef, le temps est maintenant écoulé, et...

Le chef national Perry Bellegarde: N'oubliez pas le discours du Trône et la déclaration des Nations unies.

Le président: Je suis désolé, chef. Lorsque nous poserons des questions, vous aurez l'occasion de donner des précisions sur certains des sujets, mais nous devons écouter tous les exposés et passer ensuite aux questions.

Je vous remercie de votre exposé.

C'est maintenant au tour de M. Obed.

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur. Vous disposez de 10 minutes.

M. Natan Obed (président, Inuit Tapiriit Kanatami): Merci, monsieur le président. Je suis ravi de présenter un exposé au Comité aujourd'hui et de voir autant de visages familiers.

Comme on l'a déjà dit, je m'appelle Natan Obed. Je suis président de l'Inuit Tapiriit Kanatami. Je suis ici pour parler de la situation de la COVID-19 dans l'Inuit Nunangat et pour les Inuits en général. À l'heure actuelle, notre situation contraste fortement avec celle de la plupart des autres régions du pays, ce qui est en grande partie attribuable aux mesures de santé publique qui ont été mises en œuvre immédiatement et, bien entendu, à l'éloignement de nos 51 communautés. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu que 17 cas confirmés de COVID-19 dans l'Inuit Nunangat, soit dans quatre régions et 51 communautés. Les 17 personnes en question sont maintenant toutes guéries.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à protéger nos communautés de la COVID-19, malgré des écarts importants de longue date entre les Inuits et d'autres Canadiens au chapitre des principales mesures sanitaires qui ont créé une vulnérabilité unique et considérable tant pour l'infection par le SRAS-Co-2 que pour le développement de cas graves de COVID-19. Le succès enregistré jusqu'à maintenant témoigne de l'efficacité des structures de gouvernance qui sont en place dans l'Inuit Nunangat et également des relations que nous avons maintenant avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, de même que dans le cadre de l'autodétermination des dirigeants inuits, du Nunatsiavut, du Nunavik, du Nunavut et de la région des Inuvialuits. Cela montre ce qu'on peut accomplir lorsque l'autodétermination des Inuits et des partenariats solides avec les gouvernements s'allient dans l'atteinte d'un but commun.

Avant l'apparition de la COVID-19, nos conditions socioéconomiques étaient généralement plus difficiles que celles des Canadiens non autochtones. Cela se voit dans les statistiques, comme notre espérance de vie moyenne, qui est inférieure d'environ 10,5 ans à celle de tous les autres Canadiens. De plus, nos familles vivent dans des logements plus surpeuplés et ont une moins grande sécurité alimentaire. En 2020, notre taux de surpeuplement est d'environ 52 %.

De plus, notre accès aux soins de santé est très limité. Dans nos communautés, la majeure partie de nos services de santé sont offerts dans des centres de santé dont l'effectif est composé d'infirmières, et nos régions sont essentiellement des structures d'aiguillage vers les soins offerts dans les hôpitaux du Sud pour les gens gravement malades. En outre, le taux de tuberculose est 300 fois plus élevé dans nos communautés que chez les Canadiens non autochtones. Nos maladies respiratoires, au-delà de la tuberculose, sont similaires à bien des égards à la COVID-19 et continuent de toucher durement nos communautés, malgré les efforts que nous déployons de façon continue pour que non seulement la tuberculose, mais également le virus respiratoire syncytial et d'autres maladies respiratoires soient éradiqués de nos communautés.

Les mesures d'éloignement physique, les restrictions de voyage et la réduction des services ont eu de graves répercussions sur les revenus, les communautés et les entreprises des Inuits. Les conditions actuelles du transport aérien ne sont pas viables. Il y aura assurément des répercussions sur le réapprovisionnement annuel, dont les expéditions par voie maritime pendant la période de quatre à cinq mois sans glace. Bien que toutes les parties concernées nous ont assuré que la saison ira de l'avant, nous savons qu'elle ne sera pas normale. Nous comptons beaucoup sur des ports, par exemple à Montréal, ainsi qu'à Churchill, au Manitoba, pour nous fournir des zones, de sorte que nous puissions faire le réapprovisionnement de tous les produits non périssables pour nos communautés au cours d'une année donnée. La capacité des particuliers et des entreprises à passer des commandes a déjà été touchée, et les entrepôts du Sud, qui devraient normalement commencer à se remplir, sont presque vides. Cela aura des répercussions directes sur les entreprises et les ménages cette année et au cours des années à venir.

Je veux parler de trois priorités. La première concerne le renforcement des mesures de santé publique visant à empêcher la circulation de la COVID-19 dans nos communautés, particulièrement en ce qui concerne les tests et des services adéquats d'eau et d'égouts. Améliorer l'accès à des tests et réduire les retards dans l'obtention des résultats demeurent des préoccupations importantes dans nos régions, surtout lorsqu'on parle de la réouverture de notre économie et de la fiabilité de nos réseaux de transports et également de notre réponse dans nos petites communautés isolées.

• (1425)

La plateforme de test Cepheid GeneXpert est un produit des États-Unis. Nous l'utilisons pour le dépistage de la tuberculose, car c'est beaucoup plus rapide que d'envoyer au Sud les échantillons d'expectoration. Nous nous en servons maintenant pour le dépistage de la COVID-19. Il y a quelques-uns de ces appareils dans nos communautés, mais il nous faudrait avoir plus facilement accès aux cartouches de dépistage et aux appareils eux-mêmes s'il continue d'y avoir des contretemps avec le cube de Spartan Bioscience. Nous sommes très reconnaissants au gouvernement du Canada d'avoir placé les communautés inuites, nordiques et rurales au sommet de la liste d'attente pour les tests avec analyse délocalisée.

Par ailleurs, le lavage fréquent des mains est l'une des principales mesures préconisées par les autorités de la santé publique. Il est toutefois difficile de s'y conformer dans certaines de nos communautés où l'accès aux services d'eau et d'égout est problématique. Il faudrait donc que l'on investisse dans ces infrastructures et que l'on s'engage à offrir un financement permanent à long terme pour ces services.

La deuxième priorité pour nous est le maintien de notre capacité de réaction face à la COVID-19. Nous sommes en train de passer à un train plus complet de mesures de santé publique et de restrictions de déplacement. Nous savons également que l'efficacité et la viabilité des initiatives de protection sociale axées sur les Inuits doivent s'articuler autour des efforts nécessaires pour éviter que des individus et des familles soient laissés pour compte. Il faut ainsi des investissements additionnels pour appuyer les initiatives communautaires visant à réduire le surpeuplement résidentiel et à mieux soutenir les refuges et les maisons de transition afin de les rendre plus accessibles. Notre Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat fait d'ailleurs ressortir l'importance de telles mesures. Pendant la présente crise, il en va de même de l'accès aux services de traitement en santé mentale et en toxicomanie, comme nous le soulignons dans notre Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

Nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer nos systèmes de santé. Nous devons notamment faire mieux au chapitre de la gestion des ressources humaines, des services de laboratoire, du contrôle des infections et des soins virtuels en réponse à la COVID-19. Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures proactives pour cerner et minimiser les impacts qu'auront sur les Inuits les pénuries prévues pour ce qui est des fournitures médicales essentielles, des équipements de protection individuelle, et des médicaments et des vaccins, y compris ceux pour la tuberculose et les autres maladies transmissibles qui sont évitables.

Toutes nos interventions doivent être fondées sur les données probantes accessibles à l'échelle planétaire, mais aussi adaptées à la réalité des Inuits. Nous voulons en outre avoir accès rapidement à des données sur la situation particulière des Inuits. De telles données sont essentielles pour guider les mesures prises tant par le gouvernement que par nos organisations inuites, ainsi que pour bien comprendre les répercussions de la COVID-19 et de la pandémie sur les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat et à l'extérieur.

En date du 6 mai, des renseignements détaillés étaient disponibles pour seulement 53 % des cas de COVID-19 déclarés au Canada. Ce n'est pas d'hier que le partage des données entre les différentes administrations pose problème pour les Inuits. Si nous tenons vraiment à prendre des décisions fondées sur les faits, il est grand temps de nous permettre d'avoir accès à des données plus précises que nous pourrions utiliser pour notre population. Le gouvernement fédéral devrait exiger des provinces et des territoires qu'ils produisent comme il se doit des rapports de cas détaillés sur la COVID-19, en précisant notamment si l'individu touché est membre d'une Première Nation, inuit, ou métis.

Notre dernière priorité concerne l'aide financière requise pour nos besoins d'ordre économique à court terme. C'est vraiment crucial. Il faut que le gouvernement fédéral se concerte pour offrir des programmes assurant l'aide financière nécessaire à court et à moyen terme pour l'Inuit Nunangat dans le contexte de la COVID-19. On ne devrait donc pas se contenter de mettre en oeuvre à notre intention des mesures s'inspirant de ce qui a déjà été fait par le passé pour des interventions visant par exemple le Nord, le Canada atlantique ou le Québec. Nos régions sont trop souvent aux prises avec le chaos associé aux diverses structures de l'administration fédérale. Nous formons une population homogène qui exige des interventions bien adaptées à sa réalité.

Nous soumettons aujourd'hui au Comité un document présentant les différentes options stratégiques. On y fait ressortir nos besoins les plus criants, soit le soutien direct aux entreprises inuites; un engagement du gouvernement fédéral à appuyer les grands projets de développement inuits; un supplément pour les Inuits admissibles à la Prestation canadienne d'urgence; et à un supplément pour les étudiants du postsecondaire et d'autres mesures de soutien à l'éducation. Il y a différents autres éléments, notamment en lien avec l'industrie du transport aérien et les inquiétudes que nous avons quant à la viabilité à long terme de ces services essentiels. Je vous encourage à prendre connaissance de ce document.

• (1430)

Je répète en terminant qu'une intervention efficace pour nous dans le contexte de la COVID-19 doit être fondée sur les données probantes disponibles à l'échelle internationale et adaptée à la réalité des Inuits. Notre réalité est en effet très différente de celle du reste du Canada et nous devons, pour nous sortir au mieux de cette pandémie, veiller à ce que les mesures prises par le gouvernement du Canada pour enrayer la COVID-19 dans les communautés inuites soient élaborées de concert avec les Inuits et spécialement à leur intention, en se fondant sur les meilleures données disponibles et en englobant toutes les communautés et les régions inuites, aussi bien dans les territoires que dans les provinces.

Nakurmiik.

Le président: Merci, monsieur Obed.

Il y a bien des choses que j'entends pour la première fois. Avez-vous bien dit que votre organisation est l'Inuit Tapiriit Kanatami?

M. Natan Obed: Oui.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant entendre M. David Chartrand qui est vice-président et porte-parole national du Ralliement national des Métis.

Monsieur Chartrand, vous avez 10 minutes.

M. David Chartrand (vice-président et porte-parole national, Ralliement national des Métis): Merci beaucoup, monsieur le président.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre prononciation du nom complet de l'ITK. Je ne suis moi-même pas capable de le faire pour mon bon ami Natan, et laissez-moi vous dire que j'ai essayé à maintes reprises.

J'aurais quelques brefs commentaires avant de commencer mon exposé à proprement parler. Je suis un chef qui préfère s'adresser aux gens sans devoir s'en tenir à un texte. Je n'ai toutefois pas le choix aujourd'hui, car je prends la parole devant un comité perma-

nent. Il y a un aspect que j'aimerais que vous preniez en considération lorsqu'il est question des Métis. M. Bellegarde et M. Obed vous ont parlé des difficultés avec lesquelles ils doivent composer ainsi que des systèmes et des structures qu'ils ont mis en place.

Vous avez reçu la semaine dernière trois ministres en plus des représentants de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits. Tous ces gens vous ont carrément dit que les Métis relèvent de la compétence des provinces. Et lorsque nous nous adressons à une province, on nous répond que l'on est désolé, mais que les Métis relèvent de la compétence fédérale. Voilà comment les choses se passent pour nous.

Je veux vraiment que vous vous fassiez une bonne idée de la situation. Nous sommes 400 000 Métis dans l'Ouest du Canada. Au Manitoba seulement, la population métisse est répartie à parts égales entre nos 80 villages et les centres urbains de la province. Nous n'avons pas une seule clinique. Nous n'avons pas non plus de poste de soins infirmiers. Nous n'avons absolument rien. Imaginez dans ce contexte comment il peut être difficile pour moi et pour la nation métisse dans son ensemble de composer avec une pandémie comme celle-ci. Nous payons pourtant des milliards de dollars en impôt et en taxes chaque année aussi bien au niveau national que dans les différentes provinces. Au Manitoba, nos paiements fiscaux sont de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars. Je vous invite à y réfléchir un instant pour mieux comprendre notre situation.

Permettez-moi de reprendre du début, monsieur le président. Merci beaucoup de me permettre de prendre la parole aujourd'hui. Je vous parle depuis la patrie de la nation métisse du Manitoba. Il est bien évident que nous n'avons pas fini de nous interroger sur les mesures à prendre pour contrer la COVID-19. Lorsque j'ai pu discuter avec lui le 13 mars dernier, le premier ministre m'a assuré qu'il y aurait pour la nation métisse du financement tenant compte de nos distinctions. C'est fondamental. Sans un tel financement, nous serions totalement laissés pour compte et exclus du processus.

Le 25 mars, le gouvernement fédéral a octroyé 30 millions de dollars pour le plan d'intervention d'urgence destiné à aider la nation métisse à combattre la COVID-19. Ces 30 millions de dollars ont permis aux organismes membres du Ralliement national des Métis et aux associations provinciales affiliées de fournir une aide immédiate aux citoyens, aux familles et aux personnes âgées de la nation métisse. Ces organisations ont élaboré et mis en oeuvre des plans d'action afin d'offrir sans tarder de l'aide alimentaire, du soutien au revenu, des fournitures et des suppléments pour le loyer. Un peu partout sur nos territoires de l'Ouest canadien, des milliers de nos aînés ont été contactés et reçoivent maintenant de l'aide tout en demeurant à la maison. C'est ainsi que plus de 3 000 paniers de denrées ont déjà pu être acheminés au Manitoba.

Je suis vraiment reconnaissant au gouvernement du Canada d'avoir agi aussi rapidement pour aider nos citoyens et nos familles en cette période de crise. Cette urgence sanitaire a cependant aussi mis en évidence la situation particulièrement vulnérable des 400 000 membres de la nation métisse de l'Ouest du Canada qui sont défavorisés à différents égards. Elle a aussi entraîné un constat plutôt désolant: aucun ordre de gouvernement n'a voulu prendre la responsabilité de régler les problèmes qui minent depuis trop longtemps les soins de santé pour les Métis du Canada. À l'échelon fédéral, nous n'avons pas accès aux ressources de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, une situation qui perdure durant la pandémie actuelle, et ce, même après l'arrêt Daniels de 2015 qui précisait très clairement que le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire envers les Métis. Encore aujourd'hui, même en cette situation de crise, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits continue pourtant d'affirmer que nous ne relevons pas de sa compétence.

Lors de leur comparution devant votre comité vendredi dernier, le ministre Miller et la ministre Bennett vous ont fourni différentes indications quant à la quantité d'équipement de protection individuelle distribué aux communautés autochtones, à la stratégie adoptée et aux fournitures de santé. Ils ont bien évidemment omis de vous dire que la communauté métisse n'a eu droit à rien de tout cela. De fait, au Manitoba, nous avons été forcés de faire nos propres achats directement auprès de la Chine. Nous attendons actuellement des livraisons, mais il demeure très risqué d'avancer ainsi des centaines de milliers de dollars à l'étranger en espérant que l'on vous livre effectivement les produits demandés. Nous n'avons pas d'autre choix, car aucun des deux ordres de gouvernement ne nous a donné accès à ces fournitures importantes pour contrer la pandémie.

Je me réjouis qu'il ait été question précédemment de la communauté métisse du nord de la Saskatchewan. C'est Perry Bellegarde qui a fait référence à la situation à La Loche. On parle d'une communauté dénée, mais c'est en fait une communauté métisse, car un grand nombre des nôtres y vivent. Il y a à proximité la bande des Dénés de la rivière Clearwater. Le chef de cette bande est d'ailleurs le fils du président national des Métis.

Je m'éloigne un peu de mon allocation, mais je trouve intéressant que M. Bellegarde ait soulevé la question. À La Loche, le premier cas a été signalé aux environs du 15 ou du 17 avril. Il y en a 12 au sein de la bande voisine, alors que la communauté métisse en compte 117 en raison de l'absence d'un plan. En effet, alors qu'un plan peut permettre à un groupe d'enrayer rapidement l'éclosion, c'est l'inverse qui se produit s'il n'y a pas de plan.

• (1435)

Les cas se comptent maintenant par centaines et la pandémie touche des communautés comme celles de Buffalo Narrows, Île-à-la-Crosse et Beauval. Ce sont tous des villages métis. Il ressort clairement de mes conversations avec les chefs des communautés touchées qu'il n'y avait aucun plan établi par la province ou par le gouvernement fédéral — les deux poursuivant leurs querelles de compétence — pour endiguer la crise qui a frappé la communauté métisse.

Au niveau provincial, malgré un taux ahurissant de maladies chroniques, on continue de nous dire de nous adresser au gouvernement fédéral pour répondre à nos besoins uniques en matière de santé. Nos plans pour la pandémie se limitent à fournir un soutien du revenu et de l'aide alimentaire. En Colombie-Britannique, par

exemple, on a notamment aidé les familles ayant des enfants d'âge scolaire à avoir accès à des programmes d'éducation en ligne.

Au Manitoba, nous avons créé nos propres unités d'isolement pour tous ceux qui doivent se retrouver en lieu sûr pendant la pandémie. Pourquoi avoir pris une telle mesure? Nous souffrons du surpeuplement résidentiel, au même titre que les Inuits et que les Premières Nations. Comment peut-on s'isoler lorsqu'on vit à 10 personnes dans un logement de deux chambres? Nous avons acheté de petites maisons et créé nos propres unités d'isolement en marge des communautés.

Le manque d'accès à des services de santé pour les Métis nous a lié les mains dans la préparation de notre plan pour la pandémie. Malgré toutes les recherches qui démontrent à quel point il est important d'avoir accès à des soins de santé bien adaptés à sa réalité culturelle, les Métis ont été exclus des systèmes de santé provinciaux et fédéraux. Comme je viens de l'indiquer, nous avons pu mettre en place au Manitoba une centaine d'unités d'isolement, mais il nous a été impossible de recruter des professionnels de la santé. Nous n'avions pas de partenariat avec un fournisseur de soins de santé et nous avons dû en trouver un en mode virtuel à partir de l'Ontario. Cela témoigne bien de notre grande vulnérabilité au chapitre des soins de santé, même pendant la pandémie actuelle.

Nous avons proposé une nouvelle approche en matière de soins de santé pour les Métis pour le budget de 2019 et, encore une fois cette année, pour le budget de 2020. En vertu de cette approche, le gouvernement fédéral investirait pour aider la nation métisse à transformer les systèmes provinciaux de telle sorte que l'offre de soins pour les Métis de l'Ouest canadien s'articule autour d'un carrefour de santé dans chacune des provinces. Cette approche nous permettrait en outre de répondre aux besoins en soins de santé non assurés des membres les plus vulnérables de nos communautés.

Nous espérons que cette proposition budgétaire sera retenue, et nous croyons que les nouvelles mesures législatives fédérales proposées touchant les soins de santé pour les Autochtones permettront de mettre fin à cette iniquité. D'ici là, nous devons faire le nécessaire pour veiller à ce que les gouvernements métis disposent de ressources suffisantes pour composer avec la situation actuelle en suivant l'évolution de la crise. Ces ressources deviennent d'autant plus essentielles compte tenu de notre accès insuffisant à des soins de santé.

J'aimerais aborder la question du soutien offert par le Canada aux petites entreprises, car vous en avez traité la semaine dernière avec les trois ministres. C'est particulièrement important pour les membres de notre nation. Nous avons le taux de travail autonome le plus élevé de tous les peuples autochtones. Nous sommes donc reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour les investissements consentis en faveur des petites et moyennes entreprises. Nos sociétés métisses de financement qui accordent des prêts à nos entrepreneurs ont interrompu le remboursement de ces prêts pour faciliter les choses à leurs clients pendant cette période où ils ont dû cesser leurs activités. Elles travaillent avec leurs clients pour les aider à se maintenir à flot. On indique ainsi à nos entreprises qu'elles n'ont pas à se préoccuper pour l'instant du remboursement de leurs prêts. On les soutient de cette manière pendant six mois où ils n'ont rien à payer, et on prendra des dispositions par la suite.

Les clients des sociétés de financement auront besoin de prêts-relais supplémentaires pour passer au travers de cette période d'arrêt. Le gouvernement du Canada propose d'aider nos sociétés métisses de financement à répondre aux besoins de leurs clients, mais on voudrait que le montant de ce soutien soit établi d'après la valeur totale des prêts consentis par chacune des sociétés de financement, plutôt qu'en fonction du nombre de prêts. Je vais essayer de vous expliquer un peu, car c'est plutôt complexe. Il m'a fallu moi-même plusieurs séances d'information.

On a choisi de tenir compte du nombre de prêts. Si vous avez un prêt d'un million de dollars, on peut vous octroyer un ratio plus élevé, mais le plafond unique demeure à 40 000 \$. Il y a des centaines de prêts d'un montant moindre qui ont été consentis, si bien que nous préconisons le recours au volume de prêts afin d'assurer la survie de toutes ces petites entreprises, de préférence au montant brut qui permettra d'en appuyer seulement quelques-unes. Nous en discutons actuellement avec le gouvernement du Canada.

La formule mise de l'avant ne fonctionne pas pour nous au Manitoba, car nos sociétés de financement ont accordé des centaines de prêts d'un montant modeste à de petites entreprises métisses. Nos entrepreneurs sont très inquiets et pourraient se sentir forcés de vendre du matériel ou d'abandonner des baux, des décisions qu'ils ne prendraient pas s'ils savaient qu'il y avait un financement disponible pour leur permettre de traverser cette période difficile. La plupart ont de la difficulté à obtenir du crédit auprès des prêteurs habituels, ce qui nous a d'ailleurs incités à créer les sociétés métisses de financement il y a plusieurs décennies déjà.

La formule proposée par le gouvernement du Canada pour déterminer le soutien qu'il offrira à notre société de financement au Manitoba ne tient toutefois pas compte des besoins de nos petites entreprises métisses de la province. Nous exhortons donc le Comité à appuyer notre demande pour que l'on prenne en considération le nombre d'entrepreneurs ayant besoin de soutien, plutôt que le montant brut des prêts.

Je suis conscient que les ministres, les membres du Comité et tous ceux et celles d'entre nous qui représentent les Canadiens en ce moment sont confrontés à des demandes, des pressions et des inquiétudes sans précédent, et je suis persuadé que les trois chefs vous l'ont exprimé très clairement encore aujourd'hui.

J'invite le Comité à appuyer nos requêtes en faveur d'une plus grande intégration des Métis au sein du système de soins de santé et d'un soutien plus senti pour nos petites entreprises métisses. Cette pandémie nous a révélé les ravages que peut faire la discrimination systémique en même temps que la faiblesse de notre système de santé.

Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir travailler avec vous à la transformation de notre système de santé en espérant trouver des mesures en ce sens dans la nouvelle loi proposée pour la santé des Autochtones.

Merci, monsieur le président, de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui.

● (1440)

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Puis-je invoquer le Règlement?

Je ne suis pas certain qu'il s'agit d'un vrai rappel au Règlement, mais il y avait un point qui n'était pas très clair dans votre exposé, monsieur Chartrand. Lorsque vous avez dit qu'à La Loche, il y avait

12 et 117, je pense que vous parliez des cas de COVID-19 à La Loche, n'est-ce pas?

M. David Chartrand: Oui. Le premier cas a été signalé à La Loche vers le 15 ou 17 avril, et les autres cas ont rapidement suivi. Toutefois, la réserve voisine... Les deux collectivités sont liées. C'est la même chose avec les villages métis au Manitoba. Pour ceux qui ne connaissent pas la communauté métisse de l'Ouest canadien, presque chaque réserve est voisine d'un village métis.

Bien entendu, il y avait un plan de lutte contre la pandémie, c'est-à-dire un plan pour les Premières Nations qui a été élaboré par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits en collaboration avec toutes les bandes du Canada. Une stratégie a donc été prévue et il y a des fournitures médicales et tout le reste.

Je vous remercie de votre question, car dans le cas de la réserve, même si tout est interlié, il y a seulement eu 12 cas dans la bande, mais chez les Métis, le nombre de cas a explosé, car il n'y avait aucun plan, aucun soutien, aucun programme, aucune chaîne d'approvisionnement — il n'y avait tout simplement rien. C'est parce que les deux échelons de gouvernement se sont renvoyé la balle et chacun a affirmé que ce n'était pas de son ressort, mais de celui de l'autre. Les deux échelons de gouvernement s'accusent toujours mutuellement, et la maladie commence maintenant à gagner les villages voisins, car les familles la propagent dans les autres villages sans se rendre compte qu'elles sont porteuses.

Le président: Monsieur Gary Vidal, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Merci, monsieur le président. J'aimerais également remercier tous les témoins de comparaître aujourd'hui. Bien entendu, nous vous sommes reconnaissants de prendre le temps de comparaître devant nous et de nous faire bénéficier de votre sagesse.

Ma première question s'adresse au chef national, M. Perry Bellegarde.

Tout d'abord, chef national, je vous remercie de la rencontre de la semaine dernière, où nous avons eu l'occasion de faire plus ample connaissance et de parler de nos antécédents communs en Saskatchewan. Lors de cette rencontre, nous avons parlé de données, de tests et de choses semblables. Pour donner suite à cette rencontre, j'ai eu l'occasion, dans le cadre du tout premier Parlement virtuel, de poser des questions à M. Miller au sujet de la fiabilité des données qui sont utilisées pour mesurer les résultats pour les peuples autochtones, et de lui parler de la façon dont les décisions sont prises et de la façon dont les ressources sont distribuées en fonction de tout cela.

On m'a répondu que Services aux Autochtones Canada avait seulement des données pour les populations qui vivent dans une réserve. Comme nous le savons tous, plus de la moitié des Autochtones vivent hors réserve. Ces gens doivent donc compter sur les provinces et les territoires pour transmettre les résultats des tests effectués et les données collectées. Bref, nous prenons des décisions en nous fondant essentiellement sur des données très inexactes. L'autre difficulté ou défi dont nous entendons parler, surtout dans le Nord de la Saskatchewan, c'est qu'un préjugé est lié à un test positif. Il s'ensuit que dans certaines petites collectivités du Nord, les gens évitent le processus de dépistage, car ils craignent de s'exposer au préjugé.

Cela dit, avec tous les tests qui sont effectués maintenant — en fait, je crois qu'on effectue maintenant des tests à domicile à La Loche —, pourriez-vous nous parler de l'importance d'obtenir des données exactes dans l'élaboration de la réponse pour les peuples autochtones?

• (1445)

Le chef national Perry Bellegarde: Merci, monsieur Vidal. Oui, il faut de bons renseignements et de bonnes données pour prendre des décisions éclairées. Nous disons toujours qu'il faut obtenir les meilleurs renseignements possible avant de prendre une décision.

Il est très difficile, actuellement, de suivre le nombre de cas et d'établir des statistiques. On peut assurer un certain suivi dans les réserves, mais un grand nombre de nos membres vivent hors réserve, et cela devient donc la responsabilité des autorités sanitaires provinciales. Il doit exister une meilleure façon de suivre les cas, ce qui permettrait ensuite d'adopter une approche d'intégration. Ainsi, on peut fournir du soutien à la personne et à la famille. On peut suivre les cas et utiliser l'auto-isolement de façon plus efficace, mais il faut savoir qui sont les personnes infectées.

Nous comprenons les exigences imposées par la loi à cet égard, par exemple les questions de confidentialité, etc. Toutefois, il faut obtenir des données et des renseignements exacts. C'est la raison pour laquelle nous avons discuté de la divulgation volontaire du certificat de statut d'Indien ou du numéro d'Indien inscrit. Les gens pourraient aussi préciser s'ils sont membres d'une Première Nation, ou s'ils sont métis ou inuits. Il est très important d'obtenir ces précisions.

Ce matin, j'ai parlé au téléphone avec Rick Laliberte. Il est responsable de la région de La Loche. Tous ces gens travaillent ensemble et ils se parlent au téléphone en ce moment même. En effet, les maires de La Loche, de Beauval et de Green Lake travaillent avec les chefs et ils abordent la question sous l'angle d'une région du Traité n° 10 touchée par une pandémie. Ils tentent de coordonner les efforts des Métis, des Premières Nations et des maires, afin de contrôler la situation, car la maladie se propage.

Je leur suis reconnaissant de leur collaboration, mais en ce qui concerne la question des données, il faut obtenir de meilleurs renseignements à l'avenir.

M. Gary Vidal: Je vous remercie de votre réponse, chef national.

À titre d'information, j'aimerais préciser que nous participons habituellement aux conférences téléphoniques de M. Laliberte avec les autres dirigeants. En fait, nous nous joindrons à eux dès la fin de la réunion. Nous tentons aussi de rester au courant de tout ce qui se passe.

J'aimerais vous poser une dernière question, et je m'adresserai ensuite à certains des autres témoins.

Comme vous le savez déjà, j'en suis sûr, le Grand conseil de Prince Albert a publié, hier, un communiqué de presse sur les pêches intérieures dans le Nord-Est de la Saskatchewan. Ce matin, j'ai eu une longue discussion avec le grand chef Brian Hardlotte sur la question de l'offre et de la demande en matière de poissons d'eau douce. Le problème, ce n'est pas qu'ils ne peuvent pas aller pêcher, c'est qu'il n'y a aucune demande pour leur produit. D'après ce que je comprends, l'Assemblée des Premières Nations a un comité sur les pêches intérieures qui s'occupe de ces types d'enjeux, mais habi-

tuellement, ce comité se penche plutôt sur des questions liées aux côtes que sur les pêches intérieures.

À titre de député du Nord de la Saskatchewan, j'aimerais savoir comment nous pourrions collaborer avec les membres de l'Assemblée des Premières Nations pour aider à soutenir les pêcheurs des eaux intérieures du Nord-Est de la Saskatchewan qui éprouveront bientôt de grandes difficultés, car dès que l'été arrivera, ils n'auront plus la possibilité de gagner un revenu et ils ne sont pas admissibles à certaines des autres mesures de soutien qui sont en œuvre.

Le chef national Perry Bellegarde: C'est une bonne question, monsieur Vidal. Je suis heureux que vous ayez parlé au grand chef Hardlotte, car il discute avec les membres du Grand conseil de Prince Albert au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui est maintenant à Winnipeg. Il y a la question de la transformation, du transport par camion et par avion et tout le reste. Lorsqu'on commence à parler des pêches, tout le monde pense automatiquement à la côte Est ou à la côte Ouest, mais il existe une pêche intérieure très fructueuse qui a maintenant besoin de soutien. Les pêcheurs — je devrais aussi dire les pêcheuses, car de nombreuses femmes font aussi ce métier — ont besoin de soutien pour la transformation et l'accès, et même pour la commercialisation. Il faut appuyer toutes ces activités.

Je pense que le ministère des Pêches et des Océans pourrait travailler avec notre Comité des chefs sur les pêches de l'Assemblée des Premières Nations pour commencer à élaborer une stratégie et un plan stratégique bien défini pour appuyer et mettre en valeur les pêches intérieures d'un bout à l'autre du Canada, en évitant de se concentrer uniquement sur la côte Est et la côte Ouest. C'est ce qu'il faut faire, selon moi. Il faut élaborer un programme très précis à cet égard.

• (1450)

M. Gary Vidal: Chef national, pensez-vous qu'on aurait dû inclure les personnes qui pratiquent la pêche intérieure dans l'annonce qui a été faite par le gouvernement plus tôt cette semaine pour appuyer l'industrie de la pêche?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, chef, car le temps est écoulé. Allez-y.

Le chef national Perry Bellegarde: Oui, il faut toujours les inclure. Il est préférable d'inclure le plus de gens possible. Encore une fois, notre peuple doit participer à la prise de décisions, et la réponse est donc oui, car il faut accroître la participation et l'inclusion.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Battiste. Il a six minutes pour cette série de questions.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): *Kwe.* Merci beaucoup.

Tout d'abord, monsieur Chartrand, j'aimerais vous dire qu'à ce jour, l'aquarium avec le symbole métis qui se trouve derrière vous est la plus belle chose que j'ai vue sur Zoom. C'est formidable. C'est fantastique.

Mes questions s'adresseront au chef national et aux présidents. À titre de représentants des diverses nations autochtones reconnues par la Constitution, au fil des années, votre rôle a été de défendre, à Ottawa, les droits des peuples que vous représentez. Un grand nombre de programmes sont maintenant mis en œuvre, mais souvent, les groupes autochtones pensent que ces programmes ne sont pas pour eux. Maintenant plus que jamais, il peut être important de communiquer avec les personnes sur le terrain et avec les dirigeants.

J'aimerais donc savoir comment vous communiquez certains des programmes mis en œuvre par le gouvernement, afin d'informer les gens sur les programmes auxquels ils sont admissibles et sur les mesures qui sont prises.

Deuxièmement, je voulais donner au chef national la chance de terminer ses réflexions sur l'écart socioéconomique qu'il a mentionné lorsqu'il parlait du discours du Trône. Il est important que nous examinions la situation de la COVID-19 maintenant, mais aussi, comme l'a dit notre vice-première ministre, nous devons aller là où se dirige la rondelle, et non là où elle se trouve. J'aimerais également qu'il formule des commentaires sur la relance économique, sur les mesures que nous prenons et sur la façon dont elles sont liées à ce qu'il a entendu dans le discours du Trône.

Le chef national Perry Bellegarde: Je vous remercie de votre question. Je vais d'abord parler du discours du Trône.

C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un chapitre entier est consacré aux questions relatives aux populations autochtones. Dans ce discours du Trône, on a fait fortement référence à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est le premier point important, car si elle est mise en œuvre, cela créera une stabilité et une certitude économiques dans chaque province et territoire. Il est aussi question d'un commissaire aux traités, car il y a 634 réserves ou Premières Nations au Canada, plus de 60 nations ou tribus différentes, ce qui représente plus d'un million de personnes, mais nous avons une relation fondée sur les traités par l'entremise du partage des terres. Les Premières Nations partagent donc beaucoup de terres avec 37 millions de personnes qu'on appelle maintenant des Canadiens. Nous partageons des terres et des ressources, et le commissaire aux traités, qui doit procéder à la mise en œuvre tout en respectant « l'esprit et l'intention », est un élément très important.

Ensuite, il y a eu le projet de loi C-91 sur les langues et le projet de loi C-92 sur la protection de l'enfance. Il y a eu aussi le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, puis on a parlé du suicide des jeunes. Le discours du Trône a également abordé la question de la santé mentale. En effet, le taux de suicide chez nos jeunes est sept fois plus élevé que la moyenne nationale. On a aussi annoncé que le déficit d'infrastructure serait comblé d'ici 2030, grâce à des investissements dans le logement, le traitement des eaux, l'infrastructure, etc. Ce sont d'énormes projets. Si le discours du Trône peut être mis en œuvre, il y aura des projets d'envergure.

En ce qui concerne les méthodes de notre gouvernement, nous communiquons avec les 634 bandes par l'entremise de nos bulletins d'information, de nos mises à jour, de nos sites Web et de nos communiqués. C'est ce que nous faisons du côté de l'Assemblée des Premières Nations. De plus, des comités composés de chefs se réunissent fréquemment. Nous avons également mis sur pied un comité des chefs et un groupe de travail sur la COVID-19 qui s'occupent de cette question. Nous avons des systèmes en place, cela ne

fait aucun doute, mais il y aura beaucoup de travail à faire après la COVID-19 pour relancer l'économie. Les participants à la présente conférence téléphonique devraient savoir que les Premières Nations ont apporté une contribution importante dans le cadre de leur relation fondée sur les traités avec la Couronne. Cela représente beaucoup de terres à l'échelle du Canada et de nombreuses ressources qui ont été partagées pour appuyer le PIB et la croissance économique globale ici, au Canada.

Voilà donc les commentaires que je voulais formuler. Merci.

M. David Chartrand: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose à la question de M. Battiste.

La question de M. Vidal m'a beaucoup surpris, car je crois que la mauvaise approche a été utilisée pour aborder le sujet. Tout d'abord, je voulais le féliciter personnellement, car c'est la seule personne qui a soulevé la question des Métis et qui a parlé de la nation métisse. Après tout ce qui s'est passé à La Loche et dans tous les villages métis, il est le seul à avoir soulevé la question des Métis. En effet, tous les autres ont utilisé le mot « Autochtones ». J'aimerais préciser à tous les membres du Comité qu'il ne faut pas utiliser ce mot, car il crée beaucoup de confusion. Par exemple, lorsqu'il parle de tests — on n'a pas mené de tests dans les villages métis. Ils sont seulement menés maintenant, après les faits. Il n'y avait aucun plan, aucune stratégie pour effectuer des tests dans nos villages, et il n'y a absolument aucun plan systémique. Nous menons actuellement une grande bataille au Manitoba, car la province effectue une collecte de données sur les Premières Nations. La province affirme qu'elle collecte aussi des données sur les Métis, mais il n'y a aucun dialogue avec le gouvernement métis. Lorsque les gens utilisent le mot « Autochtones », ils créent de la confusion et il peut sembler que nous sommes tous inclus, mais ce n'est pas le cas. Nous ne le sommes pas.

Pour répondre à votre question, monsieur Battiste, nous avons une stratégie de communication très solide au Manitoba. En effet, nous avons notre propre émission de radio et 50 000 auditeurs. Nous avons aussi notre propre site Web, qui attire plus de 100 000 visiteurs. Nous envoyons régulièrement 25 000 courriels à nos citoyens pour les informer, presque tous les deux jours, de ce qui se passe au sein du gouvernement. Notre stratégie de communication est donc très efficace. Il y a environ 125 000 Métis au Manitoba.

En ce qui concerne les progrès réalisés, je pense que le défi que nous devons relever, c'est que le Canada est en train de mettre en œuvre de bons programmes. Croyez-moi, ils sont très bons. L'une des choses pour lesquelles j'aimerais féliciter le premier ministre — et je vérifierai s'il passe à l'action, si nécessaire —, c'est que la nation métisse... Vous avez entendu M. Natan Obed dire la même chose, c'est-à-dire qu'il faut adopter, encore et toujours, une approche fondée sur la distinction. C'est la seule façon de mesurer les réussites et les échecs. Vous devez savoir à qui vous parlez et à qui vous avez affaire.

Je crois que les programmes annoncés par le Canada représentent une excellente occasion dont nous devons tous profiter. Nous devons déterminer comment nous pouvons les mettre en œuvre aussi rapidement que possible. C'est le défi auquel nous faisons face.

• (1455)

Le président: Merci beaucoup.

Au prochain maintenant. Ce sera Mme Gazan du Parti néo-démocrate.

Vous avez six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci, monsieur le président.

Ma question est destinée à M. Bellegarde et à M. Chartrand.

Dans un reportage de la CBC publié le 6 mai sur la crise de la COVID-19 à La Loche, le chef national Bellegarde a indiqué que les Premières Nations étaient plus vulnérables en raison des logements surpeuplés et du manque d'accès aux hôpitaux. La Dre Tam a également fait écho à ces préoccupations, en déclarant: « Les gens prennent cela extrêmement au sérieux, car on est plus vulnérable dans ce genre de situation. »

La Loche a une population d'environ 2 400 âmes et 111 cas d'infection de la COVID-19 ont été relevés. Nous avons entendu hier qu'il ne reste qu'une seule épicerie à La Loche en Saskatchewan pour desservir une population régionale de 6 000 habitants, après le dépistage positif d'un employé dans l'une des deux épiceries régionales.

J'ai parlé à une habitante de La Loche aujourd'hui qui m'a décrit les inquiétudes grandissantes dans la collectivité...

La greffière du Comité (Mme Evelyn Lukyniuk): On me prie de vous demander d'éloigner votre microphone un peu.

Mme Leah Gazan: Pardon. C'est mieux?

Le président: C'est beaucoup mieux.

Mme Leah Gazan: Je disais avoir parlé avec une habitante de La Loche aujourd'hui qui m'a décrit les inquiétudes grandissantes dans la collectivité, ainsi que les pénuries de fruits frais, de produits de nettoyage et d'autres articles de première nécessité. Il devient de plus en plus difficile pour les aînés, les mères seules et les personnes à revenus modestes de trouver des aliments abordables, car les prix, déjà élevés en temps normal, ont grimpé.

Le maire de La Loche a qualifié la situation d'épouvantable, compte tenu du fait que 70 % des cas d'infection par la COVID-19 se trouvent dans la région la plus septentrionale de la province. On m'a dit que lorsque les gens obtiennent un résultat positif pour la COVID-19 dans la région, il y a peu de suivi et bien souvent, les instructions concernant la quarantaine ne sont données qu'en anglais.

Ma question pour le vice-président, M. Chartrand et le chef national Bellegarde est la suivante: quelles sont les prochaines étapes critiques que le gouvernement doit prendre immédiatement afin d'endiguer la COVID-19 dans cette région?

• (1500)

M. David Chartrand: Comme je ne vois pas le chef Bellegarde à l'écran, je prendrai la parole.

Vous voilà, monsieur Bellegarde. Je me dois d'être plus rapide que vous.

Je remercie Mme Gazan de la question, et je lui réponds comme suit: l'enjeu est très important, comme je l'ai souligné dans mes propos concernant l'absence de planification.

J'ai parlé à Leonard Montgrand, qui est le chef local de la Nation métisse dans le Nord de la Saskatchewan. Lui-même est en train d'investir 300 000 \$ dans la région pour pallier les problèmes dont

vous avez parlé: l'approvisionnement en nourriture et autres produits et le respect du confinement, c'est-à-dire empêcher les gens de quitter leurs maisons et d'aller à des activités et éventuellement de transmettre la maladie. Beaucoup d'efforts sont déployés, et déjà une équipe... Vous avez entendu M. Bellegarde qui a indiqué que les maires se rencontrent, ainsi que les dirigeants locaux. Le maire est également le président local des Métis à La Loche.

Sur le plan stratégique, nous devons tous, y compris la province et le gouvernement fédéral, mettre de côté les questions de compétence pendant quelques instants et nous concentrer sur la guerre, car nous sommes en guerre. Nous devons faire venir votre équipe rapidement, car Beauval, où il n'y avait qu'un seul cas d'infection, en a maintenant huit. La maladie se propage tranquillement vers d'autres collectivités métisses et les réserves des Premières Nations plus au nord. Une fois que la maladie y sera rendue, il sera extrêmement difficile de la contenir et de l'endiguer.

Nous devons agir maintenant en déployant tous les moyens possibles. Quels que soient les coûts, quelles que soient les mesures, arrêtons la maladie avant qu'elle ne se répande, car vous aurez des coûts 20 fois supérieurs à ce qu'ils sont actuellement et le bilan des morts sera élevé.

Il nous faut maintenant un plan détaillé et exhaustif, pas seulement une rustine, et pas quelqu'un qui nous dit tout simplement: « Bon, regardons la chose comme ci ou comme ça. » Pour lutter contre la pandémie, il faut déployer tous les moyens possibles. Endiguons la maladie. Enrayons-la. S'il nous faut un projet de loi, ou si ce sont des décisions qui manquent...

Nous savons que la communauté a des problèmes d'alcool et de drogues, nous le savons tous. Nous devons trouver un moyen de cerner le groupe concerné, de l'aider et de l'isoler.

Voilà ce qu'il faut faire. Voilà l'approche qu'il faut suivre.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

J'aimerais obtenir la réponse du chef national Bellegarde, et ensuite j'ai une autre question.

Le chef national Perry Bellegarde: Madame Gazan, pour appuyer nos frères et sœurs dans le Nord...

Le président: Vous avez seulement une minute pour répondre. Allez-y.

Le chef national Perry Bellegarde: Je viens de parler au téléphone avec Rick Laliberte. Son équipe travaille sur un plan de pandémie pour le territoire du Traité n° 10. Le peuple métis travaille avec les Premières Nations, avec les maires et les chefs. Ils collaborent dans une zone géographique pour concevoir le plan de pandémie du Traité n° 10.

Ce plan devrait avoir l'appui de la province et du gouvernement fédéral.

Mme Leah Gazan: Tout à fait.

Le chef national Perry Bellegarde: Il faut appuyer ce plan.

Ces gens font venir des remorques. Il leur faut plus d'équipement de protection individuelle. Ils ont trouvé des solutions pour assurer la sécurité alimentaire. Je vous dis qu'il faut appuyer le plan, car il a été conçu par les gens qui sont directement touchés: le peuple métis et les Premières Nations. Ils travaillent ensemble.

Voilà ce que j'encourage le gouvernement à faire, à appuyer le plan conçu par les gens concernés.

Le président: Votre temps de parole est échu.

Mme Leah Gazan: D'accord. Merci beaucoup.

Le président: Madame Bérubé, je vous demande pardon. J'ai changé l'ordre par inadvertance. J'ai trop de paperasse et de distractions.

[Français]

Vous avez la parole pour six minutes, madame Bérubé.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens à saluer tous les témoins qui sont présents aujourd'hui au Comité.

Ma première question s'adresse au chef Bellegarde.

Vous savez que plusieurs communautés autochtones du Québec doivent affronter d'importants écueils administratifs pour obtenir des fonds afin d'aider leurs membres. Je pense à la communauté micmaque de Gespeg qui aurait besoin de 150 000 \$, mais qui n'est pas admissible à un tel montant. Elle n'est admissible qu'à 50 000 \$. On me dit que les Malécites de Viger seraient également dans cette situation.

Selon vous, comment le gouvernement pourrait-il simplifier les choses pour que les Premières Nations puissent avoir accès plus rapidement aux fonds dont elles ont besoin?

[Traduction]

Le chef national Perry Bellegarde: C'est une bonne question. Le plus simple, ce serait que le directeur régional de SAC travaille directement avec les chefs et les conseils pour trouver le moyen le plus rapide et le plus efficace d'acheminer les ressources. On peut bien les allouer, mais il faut encore trouver la façon la plus rapide de les acheminer et d'éliminer beaucoup d'étapes bureaucratiques.

Voilà ce qu'il nous faut faire pour acheminer les ressources dans les collectivités qui en ont besoin.

• (1505)

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Est-ce que vous soutenez la Première Nation de Gespeg, monsieur Bellegarde?

[Traduction]

Le chef national Perry Bellegarde: Pardon. [Inaudible] soutien pour la Première Nation de Gespeg? C'était bien la question? Je veux être sûr.

Dans le cas de la Première Nation de Gespeg, même le ministre a dit que si le directeur général régional éprouve des difficultés à obtenir les réponses qu'il vous faut, vous pouvez vous adresser directement au bureau du ministre ou du sous-ministre adjoint. Valerie Gideon fait preuve d'une grande disponibilité et s'est engagée à fournir les soutiens nécessaires. S'il y a des préoccupations dans la région, nous nous adressons toujours au siège. Il devrait y avoir une équipe de fonctionnaires prête à réagir à la situation.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Monsieur Bellegarde, l'APN a créé un nouveau groupe de travail national sur la COVID-19 pour vous aider à faire face à la pandémie. Pouvez-vous nous en dire davantage sur le travail de ce groupe, notamment sur ses échanges avec le gouvernement fédéral?

[Traduction]

Le chef national Perry Bellegarde: Oui, c'est une excellente question.

À l'Assemblée des Premières Nations, nous avons aussi 10 chefs régionaux. Je leur ai confié des portefeuilles semblables à ceux des ministres. Nous avons le chef régional Kevin Hart du Manitoba, qui est chargé de la gestion des urgences. Nous avons la chef Kluane Adamek; dont le portefeuille est la santé. Ce sont nos deux vice-présidents. Nous avons la chef régionale Marlene Poitras de l'Alberta qui était autrefois infirmière. Elle est maintenant chef. Il y a aussi le chef Roger Augustine du Nouveau-Brunswick.

Leur rôle principal consiste à diffuser de l'information, à communiquer et à écouter au fur et à mesure que les besoins se précisent dans chaque territoire et région. Ils peuvent ainsi réagir de façon plus efficace. De plus, ils ont également comme tâche de faire connaître les besoins exprimés et d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral et les provinces et territoires en fonction de ce que disent les gens sur le terrain. Ils font également appel à divers experts du Canada pour diffuser de l'information et faire connaître les pratiques exemplaires, afin que nous puissions les transmettre à nos Premières Nations et en tirer parti.

Voilà certaines des tâches principales de notre groupe de travail national sur la COVID-19.

[Français]

Je vous remercie beaucoup de m'avoir posé cette question.

Mme Sylvie Bérubé: Êtes-vous satisfait de l'approvisionnement en équipements de protection médicaux dans les communautés nordiques?

[Traduction]

Le chef national Perry Bellegarde: Voilà une autre bonne question.

Nous n'allons jamais être satisfaits des approvisionnements en équipement de protection individuelle ou autres fournitures dans le Nord. Nous disons que c'est un bon début, mais qu'il faut en faire plus. Nous devons faire connaître nos besoins. Mon travail consiste à exercer des pressions et à militer afin que les gouvernements respectent leurs obligations aux termes des traités, les obligations fiduciaires fédérales, et lorsqu'ils s'engagent... Le premier ministre et le ministre Marc Miller ont promis que les fonds annoncés pouvaient être augmentés, ce qui veut dire que l'on pourra et devra le faire. Une fois que les besoins auront été cernés, les ressources devraient arriver.

Je le répète, c'est un bon début, mais les fonds peuvent être augmentés. Les besoins sont grands et les fonds devraient... Il faudra des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de santé qui ont été relevés.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie.

Je voudrais poser une question à M. Chartrand. On sait que les Autochtones éprouvent des difficultés à observer les mesures de quarantaine et d'auto-isolément en raison du surpeuplement et des mauvaises conditions de logement.

Pourriez-vous nous décrire la situation dans vos communautés respectives?

[Traduction]

M. David Chartrand: Je dois m'excuser auprès de mes cousins du Québec. Je n'entends pas la traduction. Quelqu'un peut-il répéter la question en anglais, s'il vous plaît?

Le président: Nous reviendrons à la question. Nous vous l'enverrons par SMS ou un autre moyen.

Nous passons maintenant à notre prochaine série de questions.

M. David Chartrand: Toutes mes excuses à Mme Bérubé.

• (1510)

Le président: D'accord.

Allez-y, je vous en prie.

Mme Mumilaq Qaqqaq (Nunavut, NPD): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je crois qu'il pourrait y avoir un problème de son. J'entends un écho lorsque certaines personnes parlent. Il y a également eu une hausse soudaine du volume. Je ne pense pas que tous les participants sont sur le bon canal lorsqu'ils parlent. Je me demande si ce n'est pas cela le problème.

Le président: Merci, madame Qaqqaq. Nos techniciens pourront y réfléchir un instant.

Madame Bérubé, nous transmettrons votre question à M. Chartrand afin qu'il puisse peut-être y répondre plus tard.

Continuons. Nous allons poursuivre la série de questions et voir si le son peut être amélioré. Nous en sommes à des questions de cinq minutes. Les intervenants seront M. Schmale, Mme Zann, M. Zimmer et Mme Damoff.

Au tour, maintenant, de M. Schmale, qui a cinq minutes.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brook, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. J'en suis reconnaissant.

Merci à tous les témoins d'avoir fait part de leurs idées aujourd'hui. Je sais que vous êtes occupés et je vous remercie d'avoir pris le temps.

Chef Bellegarde, dans votre exposé, vous avez évoqué certaines préoccupations quant à l'absence de consultations sur les mesures de lutte contre la COVID-19. A-t-on expliqué à vous-même et à vos communautés pourquoi vous avez été écartés du processus de prise de décisions?

Le chef national Perry Bellegarde: Nous n'avons jamais reçu d'explication, mais nous allons continuer de revendiquer le droit de participer à titre officiel à de nombreux processus de prise de décisions, que ce soit avec le gouvernement fédéral, les provinces ou les territoires. J'entends constamment des chefs dire qu'ils se sentent écartés, mis de côté, oubliés. Les gouvernements prennent des décisions qui ont une incidence sur notre peuple, une incidence énorme, mais nous n'avons pas de place à la table lorsque les décisions sont prises, et ce n'est pas bien.

Nous répétons que les gens doivent comprendre qu'il y a un autre ordre de gouvernement au pays. Ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral et les provinces. Il n'y a pas que l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867 qui précise les responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces. Les gouvernements des Premières Nations sont les gouvernements originaux de ce pays, et cette compétence est écartée, oubliée. C'est triste.

Si vous faites participer notre peuple, vous obtiendrez de meilleures décisions et de meilleurs résultats. Voilà pourquoi nous continuons à militer.

M. Jamie Schmale: Même pendant une pandémie, cela n'a aucun sens. On devrait plutôt souligner les raisons pour lesquelles vous devriez participer aux consultations.

Le chef national Perry Bellegarde: Cela va sans dire. Nous allons continuer à militer.

Nous pouvons parler aux ministres, mais je continue à encourager les chefs régionaux et le conseil d'administrateurs de l'APN à entretenir de bons rapports avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux. Au moyen du FPÉ, le gouvernement s'est délesté de ses responsabilités aux termes des traités pendant les années 1960. L'éducation, les soins de santé et les services sociaux ont été refilés aux provinces. Maintenant, le gouvernement fédéral verse des milliards de dollars aux provinces.

Encore une fois, comment répond-on aux besoins des Premières Nations et comment respecte-t-on leurs droits? Les Premières Nations doivent participer de plain-pied, non seulement dans le dossier de la COVID-19, mais tous les dossiers.

M. Jamie Schmale: Voilà la même situation à laquelle est confrontée la nation Wet'suwet'en. Les chefs élus ont déclaré n'avoir pas été consultés sur l'entente avec le gouvernement fédéral...

Il me semble que l'ouverture et la transparence sont souhaitables, que ce soit dans le cadre de l'entente avec la nation Wet'suwet'en, ou encore les décisions portant sur les soins de santé ou le financement. Je ne comprends pas pourquoi l'on a écarté les chefs élus du processus décisionnel, et il se peut que vous n'ayez pas toutes les réponses.

Le chef national Perry Bellegarde: C'est une autre bonne question, mais là encore, je ne veux pas m'immiscer dans le dossier. Je le répète...

Une députée: J'invoque le Règlement.

Mme Leah Gazan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Il y a eu un rappel au Règlement.

Allez-y, je vous en prie.

M. Jaime Battiste: Je m'excuse, mais nous parlions de la COVID-19 et je ne veux pas mettre le chef national sur la sellette et l'obliger à se prononcer sur les ententes, alors que nos discussions portent sur la COVID-19. Je pense que nous devrions nous en tenir au sujet prévu et éviter de mettre le chef national dans une situation qui l'obligera à répondre à une question pour laquelle il n'a pu se préparer.

• (1515)

Le président: Madame Gazan, vous voulez intervenir?

Mme Leah Gazan: Oui. Lors de la dernière réunion, il y a eu un rappel au Règlement concernant la COVID-19. Le Comité s'est entendu pour s'en tenir à la pandémie de la COVID-19, vu les enjeux mortels. Je crois que nous devrions respecter la décision. Je vous demande donc, monsieur le président, de veiller au respect de la décision.

Merci.

Le président: Monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale: Je vous répondrais que même pendant une pandémie, l'obligation de consulter est toujours en vigueur. Je dirais qu'elle est en vigueur parce que le gouvernement est maintenant tenu de faire part de transparence et de consulter.

Le président: Je vais vous demander de cibler vos questions et d'éviter de mettre le chef Bellegarde dans une position délicate.

M. Jamie Schmale: Ce n'était nullement mon intention.

Chef Bellegarde, je vais vous poser une question. À moins que je ne me trompe, vous avez bien dit dans votre exposé que le maintien de l'ordre n'est pas un service essentiel dans les communautés des Premières Nations?

Le chef national Perry Bellegarde: Oui, le maintien de l'ordre n'est toujours pas un service essentiel, mais nous le revendiquons et c'est quelque chose que tous les participants à la réunion devraient exiger, c'est-à-dire que le maintien de l'ordre dans les Premières Nations soit un service essentiel.

M. Jamie Schmale: Pourquoi?

Le chef national Perry Bellegarde: En une soixantaine d'années, ça n'a jamais été considéré comme un service essentiel. Il existe un programme des services de police des Premières Nations, dont les coûts sont partagés entre les provinces et Ottawa.

J'ai soulevé la question et on s'y affaire. Il faudra également travailler sérieusement à ce dossier après la pandémie.

Ce dossier est bien plus important que le caractère essentiel des services de police. Tout le système de justice punitive est à réviser et à faire évoluer vers la justice réparatrice. Ce n'est qu'une partie de la tâche. La mortelle COVID-19 a accaparé beaucoup de place, mais nous ne pouvons pas oublier...

Songez seulement à ce qui est arrivé à Brady Francis, à Jon Styres et à Colten Boushie. Des réparations sont nécessaires, mais, dans notre pays, nous devons travailler à faire reconnaître le droit des Premières Nations en matière de gouvernance et de compétences, en sus de la common law et du droit civil.

S'il faut parler de réconciliation, voilà un bon début, qui est incontournable et qui constitue un enjeu plus vaste que seulement les services de police.

Le président: Merci beaucoup.

Les cinq minutes sont écoulées.

Madame Zann, vous disposez de cinq minutes.

Mme Lenore Zann (Cumberland—Colchester, Lib.): Je remercie d'abord les témoins pour leurs exposés. Le sujet d'aujourd'hui est vraiment important, et très intéressant.

Il faut se réjouir du fait que le Nunavut est indemne de la COVID et de la célébration, par votre communauté, là-bas, de cet exploit incroyable. Quelle belle source d'exaltation! Si nous pouvions tous nous en inspirer!

Ici, en Nouvelle-Écosse, nous comptons un certain nombre de cas. Jusqu'ici, la nation de Millbrook, dans ma communauté, se débrouille assez bien, mais je demeure inquiète, parce que pendant la dernière épidémie, celle de grippe H1N1, j'étais députée à l'assemblée législative de la province. Nous avons annoncé qu'il fallait d'abord vacciner les femmes enceintes et les membres des Premières Nations, en raison de leur facilité à attraper ce virus. J'ai été scandalisée par les réactions racistes qui ont suivi l'annonce de la vaccination, d'abord, de membres de Premières Nations. Je sais que

le racisme existe, bien sûr, mais cette fois-là, ça m'a tellement dégoûtée.

Comme le chef Bellegarde l'a dit, nous devons tenir compte de tellement de facteurs à une plus grande échelle, et la COVID-19 en révèle et en éclaire certains qui se manifestent déjà.

Je désire vous questionner notamment sur l'équipement de protection individuelle. Le 1^{er} mai, le ministre des Services aux Autochtones nous a dit qu'on avait jusqu'ici dépensé 59,8 millions en achats d'équipement de protection individuelle et en mesures de soutien à la préparation des communautés à des situations d'urgence et il a fait remarquer que ce montant s'ajoutait aux 80 millions annoncés dans le budget de 2019 pour les préparatifs aux situations d'urgence sanitaire. Mais, avant la pandémie, le ministère a-t-il consulté les communautés et les organismes autochtones sur les types et les quantités d'équipement de protection et de fournitures essentielles qui pourraient se révéler nécessaires dans ses stocks?

De plus, je brûle de savoir combien de temps, en moyenne, il faut aux communautés éloignées et isolées pour recevoir du ministère les commandes nécessaires d'équipement de protection individuelle.

Répondez qui voudra.

• (1520)

M. David Chartrand: Permettez que je commence. Merci. Personne n'a posé cette question.

De notre point de vue, une éternité peut-être, parce que nous n'avons jamais rien reçu, pas même un masque, pas de désinfectant pour les mains, rien dans nos communautés métisses. Comme je l'ai dit, nous sommes 400 000 Métis dans l'Ouest et nous jouons un rôle économique très important dans le pays. Notre peuple verse des milliards de dollars au fisc. On ne me traite même pas comme un Canadien, en raison du partage incertain des responsabilités et des compétences nous concernant.

Quand, au Canada, on constitue ce genre de stocks, j'ai le regret de préciser, en ma qualité de dirigeant, que rien ne nous y est destiné. Pas un masque. Pas même un sparadrap. Je n'invente rien. C'est comme ça. C'est la triste vérité. Comme je l'ai dit, votre comité a appris de la bouche du représentant Philippe, des Premières Nations, que les Métis ne relevaient pas d'elles, mais des provinces, lesquelles renverront la balle au Canada. Nous sommes dans un néant et nous ne sommes pas traités comme les autres Canadiens. Nous n'obtenons donc rien.

Merci pour la question.

Mme Lenore Zann: De rien.

Et vous, monsieur Bellegarde?

Le chef national Perry Bellegarde: Merci, madame Zann.

C'est variable. Comme je l'ai dit, on compte 634 Premières Nations, et, chez vous, en Nouvelle-Écosse, il y en a 13, toutes mic-maques. Il y en a également 2 dans l'Île-du-Prince-Édouard et 2 aussi à Terre-Neuve et le délai de livraison des fournitures aux communautés varie.

J'ai aussi dit que, dans le Nord, on pouvait accéder à 96 communautés par avion, ce qui présente une situation différente, avec plus de difficultés. Même au sol, Services aux Autochtones Canada est tenu par l'article 35 du traité de les fournir, en échange, encore une fois, de tout le territoire que nous partageons. Certains droits, responsabilités et obligations devaient être fournis aux membres des Premières Nations. Lentement, l'équipement de protection individuelle nous arrive. Il en faut plus, indéniablement.

Continuez vos pressions pour prévoir la participation et l'inclusion de toutes ces nations dès l'élaboration des politiques ainsi que dans les lois et les programmes.

Le président: Merci, monsieur. Merci, madame. Votre temps est écoulé.

Monsieur Zimmer, vous disposez de cinq minutes.

Nous vous écoutons.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Je suis honoré de nouveau de vous revoir messieurs Bellegarde et Obed. Nous nous sommes rencontrés à Ottawa, il y a quelque mois. Ça fait longtemps, et je serai toujours heureux de vous revoir.

Monsieur Chartrand, j'ignore si nous nous sommes déjà rencontrés, mais, aujourd'hui, c'est pour moi un honneur.

Parlons d'abord du rappel antérieur au Règlement.

D'après moi, la question des Wet'suwet'ens semble une opération de camouflage. Je reçois des lettres à ce sujet, sur le protocole d'entente [*Difficultés techniques*].

• (1525)

Le président: C'est une affaire classée.

M. Bob Zimmer: Franchement non, monsieur le président. Voilà pourquoi je continue de recevoir des lettres, mais je passe à autre chose.

À l'intention de ceux qui ne savent pas, je suis le porte-parole de l'opposition officielle pour les affaires et le développement économique du Nord. C'est en cette qualité que j'entends poser mes questions.

J'ai rencontré les représentants de nombreuses Chambres des mines relativement à la COVID, et certains des programmes ne leur semblent pas adaptés aux modèles de financement de leurs infrastructures et ce genre de choses.

Je suis curieux de voir, selon votre point de vue, chef Bellegarde, comment nous ranimerons notre économie. Je pose la question dans son sens fondamental. Vous avez dit que les dépistages étaient quelque peu sporadiques, et MM. Chartrand et Obed nous l'ont également dit. D'après nous, c'est un passage obligé. Il en faut plus pour que nous revenions à la normale, si vous préférez le dire comme ça.

A quoi le dépistage a-t-il ressemblé dans votre communauté? Suivons l'ordre habituel: le chef Bellegarde d'abord, puis M. Chartrand, enfin M. Obed.

Le chef national Perry Bellegarde: Encore une fois, le redémarrage de l'économie est indéniablement l'objet de la pensée de tous les Canadiens. Il faut procéder avec prudence, par étapes.

Personnellement, je pense que certaines provinces ne disposent pas d'assez de données, qu'elles vont trop vite, au risque de voir survenir une deuxième vague de COVID-19.

Dès que la courbe est visiblement aplatie, il faut des équipes et des groupes de travail dans tous les secteurs: agriculture, forêts, industrie manufacturière, etc.

J'ai collaboré avec la ministre Freeland dans les négociations de l'accord Canada—États-Unis—Mexique qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Il faudra donc à cette fin une stratégie particulière pour les relations économiques entre le Canada et les États-Unis.

Je veux dire que vous devez inviter nos gens à cette table sectorielle de l'économie. L'économie est une, mais il s'agit de savoir quelle y est sa place. Voici vraiment venir la chance de bâtir en mieux. Finies les vieilles méthodes employées pour faire des affaires. Il doit y avoir de nouvelles manières d'envisager d'importants programmes d'énergies propres comme l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité; nous devons chercher à y investir. Il faut désormais investir davantage dans ces ressources, en raison de l'Accord de Paris sur le climat et atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU pour 2030.

Indéniablement, il nous faudra beaucoup de travail pour donner un coup de fouet à l'économie. Il n'y a jamais assez de dépistage. Plus il y en a, le mieux c'est. Il faut accélérer.

Voilà ce que j'en pense. Merci pour la question.

M. Bob Zimmer: Et vous, monsieur Chartrand?

M. David Chartrand: Merci beaucoup pour la question.

Voici. D'après nous, le dépistage est visiblement, et vous avez absolument raison, l'une des solutions du problème ou un moyen pour aider au moins à le rendre moins aigu. Au Canada, le dépistage n'est pas suffisant. Chez les Métis, la Fédération des Métis du Manitoba, dont j'ai été le président pendant 22 ans, au Manitoba, par exemple, nous sommes 125 000, et il ne se fait pas de dépistage dans nos communautés, je suis désolé de le dire. Pas de plan, pas de... J'ignore pourquoi. Attend-on que l'épidémie décolle pour ensuite sortir précipitamment la grosse artillerie? Ça fait tellement de dégâts. Mieux vaut prévenir que guérir.

Sur le plan économique, nous avons assurément notre propre stratégie. Sous peu, nous embaucherons des centaines de gens dans toute la province. Chaque stratégie aura son volet intégré pour la COVID, que ce soit pour la construction de logements ou des emplois d'été pour nos étudiants. Nous embaucherons des milliers de personnes, incontestablement. Même les étudiants sans attache, nous en embauchons de 500 à 600 pour l'été durant. Nous prévoyons toujours de le faire.

Nous construirons des centaines de maisons dans la province. Indéniablement, nous savons donc qu'il nous faut un plan pour la COVID. Nous effectuerons pour 1,5 million de dollars de réparations à une foule de logements. Une centaine de propriétaires de maisons privées s'inscriront. On affectera deux ou trois ouvriers par maison. Mathématiquement, ça en fait jusqu'à 300.

Nous avons un plan et nous... Il manque un maillon avec la formule coopérative. Comment s'y prendre en qualité de gouvernements autochtones et avec le gouvernement fédéral et celui de la province? Comment y collaborer ensemble? S'ils ne collaborent pas avec nous, je fonce de toute manière, parce que les miens ont besoin d'emplois, de sécurité, mais, aussi, d'être sains et saufs. Nous élaborons notre propre stratégie dans notre propre gouvernement et nous avançons. Qu'on se le tienne pour dit.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Les cinq minutes sont amplement dépassées, monsieur le président.

M. David Chartrand: Monsieur le président, je ne peux pas. C'est important.

Nous consultons actuellement tous les experts médicaux au Canada. Nous écoutons les médecins et nous essayons de suivre leurs conseils.

Le président: Chers témoins, vous pouvez, à la faveur de questions ultérieures, soulever des problèmes qui vous tiennent à cœur. Sinon, si nous dépassons continuellement le temps qui nous est imparti, nous perdrons le fil des interventions.

Au tour, maintenant, de Mme Damoff.

Vous disposez de cinq minutes.

• (1530)

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie d'abord les trois témoins pour leurs magnifiques témoignages.

Monsieur Obed, vous d'abord. Vous avez été très discret. Je me demande, alors que le Sud envisage de faire démarrer son économie et que les autorités passent de plus en plus à l'action, ce que vous pensez des éventuelles répercussions de cette décision sur les communautés du Nord que vous représentez.

M. Natan Obed: Merci pour la question.

Nous sommes dans un scénario inédit, bien sûr, mais voyons comment il se déroulerait dans l'une de nos quatre régions, le Nunavut. Quelqu'un qui prendrait l'avion pour le Sud devrait, à son retour, s'isoler à ses frais pendant deux semaines dans un hôtel avant de pouvoir revenir dans sa communauté.

Pour le moment, nous ne comptons aucun cas actif, mais la perspective d'ouvrir nos 51 communautés isolées, de quelque façon que ce soit, inquiète encore beaucoup d'Inuits de beaucoup de communautés, en grande partie faute de dépistage au point d'accès. Nous ne disposons pas encore d'un traitement sûr pour le moment et nous cumulons toutes les conditions socioéconomiques que j'ai énumérées au début de la séance.

Il faut prendre en considération des facteurs propres aux Inuits des communautés éloignées et isolées du Nord avant de rouvrir notre économie et nos communautés. Il faudra un échancier et des investissements fédéraux précis pour ne pas être abandonnés à notre sort ou simplement oubliés et éviter que cet oubli ne favorise l'arrivée de la COVID-19 dans nos communautés.

Mme Pam Damoff: Participez-vous aux discussions avec les provinces sur l'ouverture des économies?

M. Natan Obed: Au niveau national, l'Inuit Tapiriit Kanatami collabore très étroitement avec le gouvernement. Notre conseil d'administration, nos présidents titulaires de droits issus de revendications territoriales collaborent avec les autorités compétentes. Certains entretiennent de meilleurs rapports que les autres, mais nous sentons surtout, actuellement, un esprit constructif et un esprit de collaboration qui surmontent les difficultés historiques que nous, les Inuits, avons connues avec ces autorités.

Mme Pam Damoff: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à vous trois, mais je vais commencer par vous, et ensuite, peut-être que le grand chef Bellegarde pourra répondre.

La connectivité est à l'avant-plan dans l'ensemble du Canada, surtout dans le Nord, mais pas exclusivement, car j'ai un ami qui habite au sein de la collectivité des Six Nations — dans le sud du pays, dans une région très urbaine — et qui n'a pas accès à Internet.

Pouvez-vous nous parler brièvement de l'importance de la connectivité et du matériel dont les jeunes ont besoin pour leurs travaux scolaires, par exemple, ou dont les entreprises ont besoin pour travailler en ligne?

M. Natan Obed: Presque tout le territoire de l'Inuit Nunangat dépend de la technologie satellite pour l'accès à Internet. La connectivité dans notre région n'est pas la même que dans le sud du Canada. Nous avons toujours accusé un retard d'une génération ou deux par rapport au sud du Canada en ce qui a trait à la connectivité, et cela a eu d'énormes répercussions sur nos entreprises, nos systèmes d'éducation et de soins de santé et la capacité des gens à communiquer avec d'autres Canadiens. En ce moment, on met l'accent sur l'accès pour les enfants à l'apprentissage en ligne.

Nous avons besoin notamment de iPad — d'appareils qui permettent la connexion à Internet — car la pauvreté et les difficultés auxquelles nous faisons face rendent difficile le maintien d'une certaine qualité et d'un certain niveau de vie. La connectivité est également nécessaire dans nos collectivités. Il en va de même dans nos systèmes de soins de santé et en ce qui concerne le travail à distance. Nous essayons de faire en sorte que les soins de santé puissent continuer d'être fournis, même si nous tentons de limiter le plus possible les déplacements. La connectivité est essentielle au fonctionnement de l'Inuit Nunangat, et elle constitue pour nous une préoccupation depuis longtemps.

• (1535)

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant passer à un tour de deux minutes et demie. La parole est d'abord à Mme Michaud du Bloc québécois.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Bonjour. Je remercie les témoins de leur présence.

Je serai brève. Près de 1 milliard de dollars ont été annoncés depuis le début de la crise. Le ministre Miller a annoncé qu'il y en aurait peut-être davantage, en fonction des besoins et de la manière dont progresse la crise.

Il semble qu'on vous ait très peu consultés avant les premières annonces. Avez-vous établi une liste de vos besoins? Cela a-t-il été chiffré? Que pourrions-nous proposer au gouvernement, avant les prochaines annonces, afin de venir en aide à vos communautés?

[Traduction]

Le chef national Perry Bellegarde: La réponse courte est non. Nous n'avons pas établi de liste. Il n'y a eu aucune participation officielle. Ce qui est positif, par contre, c'est que le ministre Miller dira que le financement est évolutif. Maintenant que les 634 chefs ont pu observer les répercussions de la crise — ils connaissent leurs besoins — je vais répéter au gouvernement et aux ministères concernés que, lorsque les besoins auront été cernés, il faudra y répondre.

Le premier ministre et les ministres disent que le financement est évolutif. Il est clair déjà que les sommes qui ont été annoncées et dont on a parlé ne suffisent pas à répondre aux besoins. Il faudra davantage d'argent, uniquement pour faire en sorte qu'on réponde dans l'avenir aux besoins en matière de soins de santé qui ont été cernés.

[Français]

Je vous remercie de votre question.

Mme Kristina Michaud: Je vous remercie.

[Traduction]

M. David Chartrand: Je peux ajouter quelque chose. Nous avons tous les trois discuté avec le premier ministre des mesures que le gouvernement canadien essaiera de prendre et de la façon dont il répartira les fonds. Cette discussion nous a été très utile, car elle nous a fourni une orientation; elle a permis d'établir un cadre. Il est vrai que tout le monde peut dire que ce n'est jamais suffisant, mais, à mon avis, l'une des choses les plus importantes consistait à établir les bases pour garantir la souplesse qui s'imposait. C'était l'élément le plus important. Si le gouvernement avait insisté sur le respect des formalités administratives et de la bureaucratie, en faisant valoir que c'est nécessaire, les fonds n'auraient jamais été versés.

J'encourage les politiciens à examiner les diverses étapes, car si le financement avait dû passer par toutes ces étapes, nous n'aurions jamais obtenu l'argent. Dieu merci, il y a eu cette souplesse, et nous avons réagi rapidement dans nos provinces. Est-ce suffisant? Nous l'ignorons, mais, pour l'instant, nous prenons différentes mesures comme l'isolement, la distanciation et le confinement.

Le président: Merci.

Madame Qaqqaq, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Monsieur le président, mes questions s'adressent à M. Obed.

Puisque mon temps de parole est limité, je vais vous demander, monsieur Obed, de vous en tenir à des réponses d'environ une minute. Nous avons vu qu'à Pond Inlet, au Nunavut, il y a eu un premier cas de faux positif et nous avons appris que cette collectivité était aux prises avec d'importants problèmes sur le plan des infrastructures et de l'accès à l'eau potable. Pouvez-vous donner aux membres du Comité une meilleure idée des retards auxquels font face les quatre régions de l'Inuit Nunangat en ce qui a trait aux infrastructures de base?

M. Natan Obed: Oui, [Inaudible] égouts et transport aérien. Les pistes de certains aéroports dans l'Inuit Nunangat ne sont même pas

éclairées, alors, aucun vol ne peut avoir lieu après la tombée de la nuit.

Dans bien des collectivités, les aqueducs et les égouts datent des années 1950 ou 1960, lorsque ces collectivités ont été fondées. Nous éprouvons encore d'énormes difficultés à nous doter de réseaux d'aqueducs et d'égouts adéquats afin de permettre à nos citoyens de suivre les directives de santé publique qu'on nous incite fortement à respecter durant cette pandémie de COVID-19.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: *Matna*, monsieur Obed.

Ma question concerne les compagnies aériennes. Pouvez-vous nous donner, encore une fois en l'espace d'une minute, une meilleure idée du type de services, de ressources et de produits qui sont fournis aux gens de l'Inuit Nunangat grâce au transport aérien.

• (1540)

M. Natan Obed: Oui, l'ITK insiste pour que le terme « service essentiel » soit utilisé en ce qui concerne le transport aérien, car il n'y a pas de routes qui mènent à nos collectivités. Nous n'avons pas non plus de chemins de fer. Nous avons seulement le réapprovisionnement par transport maritime pendant une courte période durant l'été. Le reste du temps, nos collectivités sont approvisionnées par avion.

Si la viabilité des compagnies aériennes n'est pas maintenue et que ces entreprises ne bénéficient pas du soutien nécessaire, nous allons perdre des infrastructures essentielles, que nous ne pourrions pas remplacer dans l'immédiat. Nous ne voulons pas que nos petites collectivités isolées soient complètement coupées du sud du Canada, car c'est là que nous obtenons nos services de santé et c'est de là que proviennent nos denrées non périssables. Je ne pense pas que le gouvernement canadien s'est attardé suffisamment à cet enjeu.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: *Matna*, monsieur Obed.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant passer au prochain tour. La parole sera à M. Viersen, à M. Powlowski, à M. Vidal et, enfin, à M. van Koe-verden.

Monsieur Viersen, vous disposez de cinq minutes.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Je vous remercie, monsieur le président. Je remercie nos témoins pour leur présence. Nous vous sommes reconnaissants de prendre le temps de comparaître devant nous aujourd'hui.

Bien des choses ont changé depuis votre dernière comparution devant le Comité. Nous savons très bien que les femmes et les filles autochtones constituent de loin le groupe de victimes le plus important de la traite des personnes à des fins sexuelles. Nous savons que, malgré les mesures sanitaires prises pour contrer la COVID-19, les victimes de la traite des personnes à des fins sexuelles continuent d'être exploitées et exposées au virus partout au pays. Ces victimes ne peuvent pas bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence ni des autres mesures de soutien dont profitent le reste des Canadiens.

La lettre de mandat de M. Miller précise qu'il doit travailler avec les Premières Nations à l'élaboration et à la prestation de services. Savez-vous si son ministère fait quoi que ce soit pour venir en aide aux victimes autochtones de la traite de personnes à des fins sexuelles? Savez-vous si le ministère a accordé des fonds, durant cette pandémie, à des groupes qui travaillent dans ce domaine?

M. Chartrand peut répondre en premier, et ensuite, ce sera au tour de M. Obed et du chef Bellegarde. Merci.

M. David Chartrand: En fait, le gouvernement métis... Ce que nous avons fait au Manitoba a été d'avoir une relation très étroite... En fait, la GRC est en poste dans notre immeuble. Nous avons établi une relation à long terme avec la GRC pour qu'elle travaille en collaboration avec nos communautés. Deuxièmement, le gouvernement de la FMM — et je vous remercie de votre intérêt pour ce problème — a offert une récompense de 10 000 \$ pour aider dans l'affaire des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. C'est une offre permanente pour aider nos services policiers et, espérons-le, inciter davantage les gens à témoigner.

Nous savons qu'il faut chercher des solutions, mais si vous étiez dans mon immeuble en ce moment, monsieur Viersen, vous seriez atterré. Des sans-abri ont monté des tentes tout autour de l'immeuble. On se croirait dans un pays du tiers monde. Il est très triste de voir tant d'itinérants autour de nous, dans ce village et cette communauté, et de voir que tant de gens consomment encore de la drogue. Je les ai vus de mes propres yeux, de la fenêtre, ici, en train d'utiliser des seringues. Nous ne voulons pas les chasser d'ici. Où iraient-ils? La situation est bien triste, mais vous avez raison: beaucoup de ces prédateurs profitent de la situation, et c'est dans ce contexte que se produisent ces disparitions.

L'intérêt constant que vous portez à ce problème m'encourage beaucoup. Nous essayons aussi de faire de notre mieux pour aider les services de police. Ils ne peuvent tout régler seuls. Nous devons les aider d'une façon ou d'une autre pour qu'ils aient les outils nécessaires pour trouver ces prédateurs.

M. Natan Obed: Je n'ai pas discuté de ce problème précis directement avec le ministre Marc Miller, même si l'ITK travaille avec Pauktuutit Inuit Women of Canada pour donner suite de manière significative aux appels à la justice lancés partout au pays dans la foulée de l'enquête nationale. Cela fera bientôt un an qu'ils ont été rendus publics; c'était en juin. Nous pensons que c'est un aspect essentiel à inclure dans le plan d'action national ainsi que dans les discussions continues, non seulement avec le ministre Miller, mais aussi avec d'autres ministres fédéraux concernés.

Le chef national Perry Bellegarde: C'est un problème majeur qui est lié aux femmes et aux filles autochtones disparues. Il faut que la justice s'engage à répondre à chacun des 232 appels à la justice. Tout repose là-dessus. Pour y arriver, nous devons nous concentrer sur la stratégie de mise en œuvre.

C'est un élément important, et notre Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations assure la direction et s'affaire à préparer le plan de mise en œuvre.

Autre élément important: le projet de loi C-92, la loi sur la protection de l'enfance. Au Canada, 40 000 enfants des Premières Nations sont pris en charge par les provinces. C'est inacceptable, car cela ne mène qu'à la prostitution des enfants. Cela mène aux gangs. Cela mène aux foyers de groupe. Cela mène encore à la prison. Il faut briser ce cycle. Donc, si vous pouviez commencer à envisager la pleine application du projet de loi C-92, à respecter la compétence des Premières Nations, à mettre l'accent sur la prévention et à faire en sorte que ces enfants restent à la maison, dans leur famille et leur collectivité et leur nation, où ils seront en sécurité et recevront amour et attention, ce serait un bon début. En résumé, il convient de mettre en œuvre tous les appels à l'action de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de commencer à respecter la compétence des Premières

Nations en matière de protection de l'enfance, conformément au projet de loi C-92.

• (1545)

M. Arnold Viersen: Dans ma circonscription, de nombreuses collectivités des Premières Nations — toutes des Premières Nations crieuses — sont très liées au secteur pétrolier. On compte dans beaucoup de collectivités des entreprises de construction, de construction et d'entretien des routes, etc. Étant donné le cours actuel du pétrole, et avec la pandémie de COVID-19 en plus, le nombre de mises à pied est sans précédent.

Le président: Je suis désolé, monsieur Viersen, mais le temps est écoulé.

Monsieur Powlowski, la parole est à vous.

M. Marcus Powlowski: Merci.

J'aimerais parler un peu de la situation des aînés de vos collectivités respectives. Cette pandémie a vraiment mis en évidence le sort des personnes âgées, les circonstances difficiles dans lesquelles tant d'entre elles se trouvent.

J'ai travaillé comme médecin à Nain, à Iqaluit et à Norway House, la principale communauté métisse à proximité. Je dirais que dans toutes ces collectivités, vous prenez bien mieux soin des aînés qu'on le fait dans beaucoup de collectivités non autochtones.

La Première Nation de Fort William a essayé d'obtenir du financement pour un établissement de soins prolongés. Je me demande si vous pourriez nous dire comment on traite les personnes âgées dans vos collectivités respectives, quels constats ont été faits à cet égard en raison de cette pandémie et quelles sont les perspectives à long terme quant à l'ouverture d'établissements de soins prolongés dans vos collectivités. Vous avez peut-être une vision différente du sort qu'il faudrait réserver aux personnes âgées.

Le chef national Perry Bellegarde: Dans les réserves, il y a un criant besoin d'établissements de soins pour aînés, c'est certain, et il y a beaucoup de travail à faire. Chez moi, en Saskatchewan, dans la Première Nation de Standing Buffalo, avec la chef Roberta Soo-Oyewaste, il y a un établissement pour personnes âgées. Il est ouvert depuis quelques années, mais il ne reçoit pas beaucoup de soutien de la province ou de qui que ce soit, d'ailleurs. L'aide qu'il reçoit provient de Services aux autochtones, et les tarifs ne sont pas les mêmes.

Il faut un programme très ciblé pour les établissements de soins pour aînés de la réserve. De plus en plus de gens le réclament.

Les gens qui quittent leur réserve ou leur communauté pour aller en ville font alors l'objet de racisme et de discrimination, et ils ne peuvent même pas mettre un pied dans la porte de toute façon. Donc, il y a tout ça. Lorsqu'on les retient chez eux, ils sont avec leur famille, leurs proches. Ils ont leurs aliments traditionnels. Ils peuvent parler leur langue. Ils sont plus en paix. Les besoins à cet égard sont énormes, et il faut y satisfaire.

Nous disons toujours que nos aînés sont nos joyaux. Nous prenons soin d'eux. Ils apportent tant de connaissances, de sagesse et d'enseignement à nos familles et à nos communautés. Voilà pourquoi il faut un programme très ciblé, avec des ressources financières et humaines adéquates.

M. Marcus Powlowski: Président Obed, la parole est à vous.

M. Natan Obed: Chacune de nos quatre régions a ses propres critères pour l'utilisation des fonds destinés aux Inuits pour les soins des aînés, comme des bons pour l'achat de nourriture dans les magasins ou l'accès aux aliments locaux offerts dans les congélateurs communautaires. Les façons d'assurer la sécurité alimentaire ou la sécurité et la protection de base de nos aînés font partie des préoccupations immédiates dans toutes nos régions. Le respect à l'égard des aînés et des connaissances qu'ils possèdent demeure l'un des grands piliers de notre société.

Le risque est aussi lié à ce que le chef national a mentionné concernant les établissements de soins de longue durée. Il y en a plusieurs, dans l'Inuit Nunangat, mais beaucoup d'aînés inuits doivent se rendre dans des établissements de soins, dans le sud. Il y en a beaucoup dans les établissements de soins de longue durée d'Ottawa. C'est un risque pour une partie de notre population, en raison du manque d'infrastructures dans l'Inuit Nunangat. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

• (1550)

Le président: Monsieur Chartrand, vous avez environ une minute.

M. David Chartrand: C'est une question très importante. Ce qui est si beau dans la culture autochtone, en particulier la mienne — je parlerai évidemment de la Nation métisse — c'est que les aînés passent toujours en premier. Dans nos systèmes, ils sont la grande priorité.

En fait, lorsque les médias ont commencé à parler de la COVID-19, en décembre, nous avons commencé, dans notre nation, à discuter des mesures qu'il faudrait prendre si jamais il y avait une éclosion en Amérique du Nord. Nous avons commencé à réagir très rapidement. Nous faisons des appels téléphoniques régulièrement, sans relâche, pour attirer l'attention de tous les aînés. Au Manitoba seulement, nous avons contacté plus de 1 500 aînés. On connaissait leur situation financière et leur état de santé.

Nous possédons également une pharmacie ici, au Manitoba. Nous avons donc veillé à tenir les ordonnances à jour et à avoir le nécessaire. Nous avons organisé la livraison de paniers. Nous ne voulions pas qu'ils sortent de la maison. Nous savions qu'en cas d'infection, les aînés étaient probablement les plus à risque et que c'est parmi eux que seraient enregistrés les premiers décès. Au Manitoba, nous avons réagi très rapidement à la situation.

Il en va de même ailleurs dans la Nation métisse. Dans notre culture, c'est fondamental.

Comme l'a indiqué l'intervenant précédent, nous devons composer avec certains enjeux clés. À titre d'exemple, la position actuelle du Canada est qu'il n'est pas responsable de nous, même si nous avons gagné une cause devant la Cour suprême en 2015. Nous exigeons que le gouvernement rende des comptes à cet égard, croyez-moi.

Concernant la deuxième phase, nous venons de terminer la construction de notre premier campus pour les personnes âgées. Nous avons construit 10 unités. Tout est neuf. Permettez-moi de vous parler de ce qui fait ma fierté, en tant que membre du gouvernement métis. Pour inciter nos aînés à s'y installer, nous exigeons le loyer le moins élevé possible — moins cher que celui des logements du gouvernement manitobain —, tout inclus. Ce sont toutes des maisons de qualité construites en fonction des besoins de la population vieillissante. Je vais vous donner un exemple: les prises électriques sont plus hautes. Les cuisinières sont accessibles aux

personnes en fauteuil roulant. Les toilettes sont toutes assez grandes pour qu'on puisse y circuler en fauteuil roulant. Les chambres sont accessibles. Toutes les fonctionnalités des maisons sont conçues pour des personnes vieillissantes.

Nous construisons des logements pour personnes âgées dans toute la province.

Le président: Merci.

Monsieur Vidal, la parole est à vous, pour cinq minutes.

M. Gary Vidal: Merci, monsieur le président.

La situation est grave dans le nord-ouest de la Saskatchewan, comme bon nombre de mes collègues l'ont souligné. Nous en avons beaucoup parlé ces derniers jours. J'aimerais donc poursuivre la discussion à ce sujet. Hier, dans les nouvelles en provenance de La Loche, selon les statistiques de la municipalité, la tranche de la population comptant le plus grand nombre de cas positifs est celle des moins de 19 ans. Donc, à La Loche, ce sont les jeunes qui sont les plus touchés. Il s'agit d'une augmentation de 238 % depuis que la pandémie a été déclarée.

Les dirigeants, le chef Teddy Clark, le maire de La Loche, et de nombreux chefs et leaders communautaires des environs — comme l'a indiqué le chef national Bellegarde — travaillent ensemble. Ils travaillent sans relâche pour faire passer le message, soit l'importance pour la population de la région de suivre les directives sanitaires.

En fait, dans le Leader-Post d'aujourd'hui, le maire de La Loche a déclaré: « Nous ne cessons de nous répéter, mais il est important d'arrêter la transmission du virus à d'autres personnes... Les jeunes se sentent invincibles parce qu'ils ne sont pas trop à risque, mais les aînés et les personnes vulnérables sont à risque. Nous craignons vraiment qu'ils tombent malades. Aidez-nous à enrayer la transmission du virus. »

Dans ce cas précis, la question s'adresse au président Chartrand et au chef national Bellegarde, puisqu'ils connaissent bien la région.

Que pouvons-nous faire, dans nos rôles respectifs de dirigeants, pour aider les gens sur le terrain à faire comprendre aux jeunes et à la population qu'il est important de suivre les recommandations des autorités de la santé publique?

M. David Chartrand: Comme je l'ai dit, je vous félicite, monsieur Vidal. Vous êtes le premier à parler des Métis et du problème des médias dans le nord de la Saskatchewan. On ne parlait que des Autochtones, et la crise dans la communauté métisse passait sous silence.

Lorsque vous regardez chez les jeunes... Je parlais avec Leonard Montgrand, par exemple, un élu de la Métis Nation of Saskatchewan qui vit dans la communauté. Comme je l'ai dit, le maire est, en fait, le président de la Métis Nation of Saskatchewan. Lorsqu'on examine le portrait d'ensemble, il faut une stratégie sur deux fronts, et c'est difficile. Les jeunes se sentent invincibles. Nous essayons d'éduquer notre peuple. Par exemple, au Manitoba, nous avons même une campagne d'éducation ciblée sur les jeunes. Nous essayons de leur transmettre le message suivant: « Tu penses que ça ne te dérangera pas, que tu ne mourras pas ou que ça ne te touchera pas? Comment te sentiras-tu si ton grand-père meurt ou si ta grand-mère meurt parce que tu te croyais invincible? » Nous essayons donc de faire comprendre à la population que ce n'est pas seulement l'affaire d'une seule personne, mais que cela touche notre communauté, notre famille.

Nous menons une campagne intensive au Manitoba, et je sais que Leonard Montgrand et d'autres font de même à La Loche. C'est un problème difficile, mais je pense qu'on peut arriver à le régler. J'en suis certain. Cela nous ramène à ce qu'on disait plus tôt sur la nécessité d'oublier les questions de compétences et de mettre de côté les différences. Il s'agit pour l'instant de nous concentrer sur les gens et d'essayer de comprendre comment y arriver, puis de commencer à travailler en équipe. Comme M. Vidal l'a indiqué, ils s'expriment déjà comme une équipe. Comment pouvons-nous puiser dans toutes les ressources nécessaires pour faire comprendre à ces jeunes qu'ils peuvent se causer un tort considérable sur le plan personnel, même s'ils se croient invincibles? J'utilise sciemment le mot « personnel » parce qu'il évoque une certaine responsabilité. Parfois, cela ne les touche pas lorsqu'on fait référence à quelqu'un d'autre, mais si on parle de leur grand-père et de leur grand-mère, ils y accordent de l'importance.

Nous insistons beaucoup là-dessus en ce moment, car nous pensons que c'est la seule façon d'arriver vraiment à éduquer les gens. Il faut faire une campagne. Il faut que ce soit une campagne commune, sur deux fronts, une campagne à laquelle tout le monde travaille ensemble. Oublions les questions de compétences de chacun — maire, chef ou dirigeant métis local. Mettez tout cela de côté, tout de suite. Qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, cessez les disputes pour savoir qui est responsable. Rassemblons-nous. Arrêtons cette chose avant qu'elle ne s'étende.

• (1555)

Le président: Le temps est écoulé; je suis désolé de vous interrompre, mais...

M. Gary Vidal: Monsieur le président, c'était seulement trois minutes et demie.

Le président: Je ne pense pas, monsieur Vidal. Je vous ai donné la parole à...

M. Gary Vidal: Eh bien, le chronomètre indique 3 minutes et 54 secondes en ce moment.

Le chef national Perry Bellegarde: Je peux répondre en 30 secondes.

Le président: Allez-y.

Le chef national Perry Bellegarde: Appuyez le plan de lutte contre la pandémie dans le territoire du Traité n° 10 sur lequel Rick Laliberte, tous les maires et tous les chefs travaillent ensemble. Appuyez ce plan. Ils ont six mois pour prendre des mesures sur l'ensemble du territoire, y compris les Métis et les Premières Nations, en travaillant tous ensemble. Ils ont un centre de commandement

intégré des interventions qu'il convient d'appuyer. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient travailler avec eux, sur place.

En passant, tout a commencé à Kearl Lake. Une personne qui travaillait en Alberta est revenue dans la collectivité, transportant cette maladie avec elle. Il y a eu une fête, et la maladie a commencé à se répandre. Voilà ce qui est arrivé. J'ai donc trois choses à dire aux jeunes: lavez-vous les mains, pratiquez la distanciation physique et confinez-vous. Il faut le répéter inlassablement aux jeunes. Si vous aimez vos parents et vos grands-parents — ils peuvent être touchés par ce virus —, prouvez-le. Écoutez, soyez attentifs et soyez prudents.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Vidal, je suis désolé de ce qui s'est passé. Comme chaque intervenant a dépassé légèrement le temps qui lui est accordé, cela change tous les temps que j'ai inscrits sur ma liste.

Il nous reste quelques minutes avant la fin de la rencontre, prévue pour 16 heures. Je voudrais que le dernier intervenant du tour de questions ait l'occasion de prendre la parole, après quoi le Bloc et le NPD pourraient clore le tour, ce qui prendrait encore 10 minutes de notre temps.

Comme j'ai besoin de son autorisation, je demanderai au Comité s'il accepte que nous dépassions 16 heures de 10 minutes.

M. Jamie Schmale: Pardonnez-moi, monsieur le président. Je ne peux parler qu'au nom des conservateurs, mais nous avons une réunion à 16 heures. Je sais que vous voulez que nous posions des questions, mais je tenais à ce que vous sachiez que nous avons une réunion après la séance.

Mme Mumilaq Qaqqaq: Quant à moi, j'invoque le Règlement, monsieur le président. Le temps n'a pas bien été respecté du tout. Bien des députés ont fortement dépassé leur temps de 30 secondes à une minute entière, ce qui limite ma capacité et celle de ma collègue, la députée Gazan, de poser plus de questions. Nous savons que nous tenons des séances virtuelles et que nous devrions nous brancher une demi-heure à l'avance pour nous assurer que la technologie fonctionne et pour prévenir des retards. Je pense qu'il est temps que tous les membres du Comité décident de prendre des précautions supplémentaires pour être prêts et préparés. Nous comprenons qu'il y aura des difficultés; c'est pourquoi je ne prévois jamais quelque chose à 16 heures, le même jour qu'une séance du Comité, monsieur le président. Je pense que si le problème persiste, nous devons discuter de tous ces points dans l'avenir.

Le président: Voilà l'ennui avec les séances virtuelles; les gestes que nous pourrions poser dans une salle sont difficiles à prendre ici. Je m'en excuse. La faute m'incombe à titre de président.

Je le demande une fois encore: pourrions-nous clore la séance avec M. van Koevreden, le Bloc et Mme Qaqqaq? Que souhaitez-vous faire le Comité?

Qui souhaite procéder ainsi?

• (1600)

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je veux simplement dire que ce n'est pas la faute de l'opposition. Nous serions ravis d'entendre les témoins. Nous avons une excellente conversation, mais nous participons à une réunion du caucus national, et ce n'est pas que nous quatre qui décidons du moment de cette réunion. Bien des éléments entrent en ligne de compte.

Nous devons partir. Nous ne nous inventons pas des prétextes: le caucus national se réunit à 16 heures.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Certainement. Je ne prétends pas que vous mentez. Je dis simplement que je suis certaine qu'il existe des moyens d'éviter ces problèmes.

M. Jaime Battiste: Monsieur le président, comme il n'y aura pas de vote, n'est-il pas...

J'aimerais beaucoup entendre les questions que les parlementaires autochtones du NPD voudraient poser. Je pense que nous devrions leur permettre de tenir ces échanges et de poser leurs questions, même si les conservateurs doivent partir pour assister à la réunion de leur caucus, une obligation que je comprends et que je respecte.

Le président: Les conservateurs pourraient-ils m'indiquer s'ils donnent leur accord, étant donné qu'il n'y aura pas de vote et qu'au moins, les analystes et le reste des membres du Comité entendront les témoignages?

M. Jamie Schmale: Il faut que le Comité soit bien d'accord pour ne pas tenir de vote.

Le président: Plaît-il au Comité de prolonger la séance pour permettre la conclusion du tour de questions, sans entreprendre d'autres procédures, comme des votes?

Est-ce que tout le monde accepte de procéder ainsi? Pouvez-vous lever la main, je vous prie?

Je pense que M. Schmale a dit oui.

Monsieur Zimmer, cela vous convient-il?

Êtes-vous d'accord, monsieur Viersen?

M. Arnold Viersen: Pas vraiment.

The Chair: Si vous n'acceptez pas, la séance prendra fin et les autres intervenants n'auront pas l'occasion de soulever leurs points ou de recueillir les propos des témoins.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que la question requiert une discussion de plus grande envergure.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Battiste, d'autant plus que le Comité compte très peu d'Autochtones.

Je pense que c'est plus que correct tant que la séance est enregistrée. La séance est en direct, publique, et les gens peuvent la visionner ultérieurement. Je ne vois pas pourquoi les membres conservateurs ne sont pas d'accord.

Monsieur le président, je pense que nous devons discuter de la question et prévoir un moment pour la résoudre.

Le président: Une fois de plus, je demanderai à nos amis conservateurs d'autoriser le Comité à poursuivre la séance, conformément à ma proposition de ne pas entreprendre d'autres procédures, comme des votes, et de ne recevoir que les réponses des témoins aux questions.

Vous avez la parole, monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale: Pardonnez-moi, monsieur le président, pouvez-vous m'accorder quelques instants? Je consulte les députés.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Ici encore, nous pourrions être en train de poser des questions, monsieur le président.

Le président: Je sais.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Nous attendons pour quelque chose qui accapare inutilement notre temps.

Le président: Je le comprends.

M. Jamie Schmale: Je suis désolé, monsieur le président, mais je discutais avec mon équipe. Tant qu'il n'y a pas de vote, nous sommes d'accord pour que la séance se poursuive pendant que nous allons assister au caucus national.

Le président: Je vous en suis vraiment reconnaissant, monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale: Il n'y a pas de problème.

The Chair: Merci beaucoup.

M. Van Koeverden disposera de cinq minutes, puis le tour se conclura sur les interventions du Bloc et du Nouveau Parti démocratique.

M. Jamie Schmale: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins et tout le monde.

Le chef national Perry Bellegarde: Merci.

Le président: Vous avez la parole pour cinq minutes, monsieur van Koeverden.

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je dis un gros merci — *thank you, meegwetch, marsi, nakum-mek* — à nos témoins d'aujourd'hui. Votre présence ici est inestimable. Comme nous avons rarement l'occasion d'entendre des chefs tels que nous, je suis véritablement enchanté d'avoir l'occasion de vous entendre.

J'ai une question qui s'adresse expressément à vous, monsieur Obed. Vous faites continuellement référence à la prise de mesures propres aux Inuits. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce propos.

Comme notre temps est limité aujourd'hui, je céderai ensuite le reste de mon temps aux députés du NPD pour qu'ils l'utilisent comme bon leur semble. Je pense que notre comité comprend une formidable représentation autochtone, et je veux que ces membres aient l'occasion de poser des questions.

Avant de céder la parole au NPD, je demanderai à M. Obed de nous donner son avis sur les mesures propres aux Inuits.

● (1605)

Le président: À cet égard, permettez-moi d'intervenir pour indiquer qu'une fois que vous aurez cédé la parole à Mme Qaqqaq, je la laisserai immédiatement poursuivre avec les deux minutes et demie auxquelles elle a droit. C'est ensuite Mme Bérubé, du Bloc, qui terminera le tour de questions, si cela vous convient.

M. Natan Obed: Le principal problème que je veux porter à l'attention des députés, c'est le manque constant de continuité entre les ministères fédéraux quand vient le temps de mettre en oeuvre une approche fondée sur les distinctions dans la région d'Inuit Nunangat en ce qui concerne les questions autochtones. Des annonces ont lieu presque quotidiennement. Un éventail de programmes formidables, certains reposant sur des approches fondées sur les droits et les distinctions, sont proposés pour offrir de l'aide concernant la COVID, et nous collaborons avec le ministère concerné. Avec d'autres ministères, nous partons de zéro.

Parfois, une mesure a déjà été annoncée et des structures administratives ont déjà été mises en place afin de verser des fonds destinés aux Inuits sans même qu'on en ait discuté avec eux. Quand je parle de mesures propres aux Inuits, dans l'avenir, il faudrait harmoniser les démarches et veiller à ce que le gouvernement fédéral adopte la même approche, peu importe le montant dépensé ou le ministère concerné. Ainsi, peu importe ce qui arrive, les mesures propres aux Inuits atteindront la majorité des gens, au plus faible coût et le plus rapidement possible.

M. Adam van Koeverden: Je vous remercie.

Je vous cède la parole, madame Qaqqaq.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Je vous en remercie, monsieur van Koeverden. C'est un geste fort apprécié.

Monsieur le président, avec votre permission, je prendrai environ cinq minutes, puis je céderai le reste de mes deux minutes et demie à ma collègue, la députée Gazan. J'aurai donc environ une minute et demie.

Le président: M. van Koeverden part a utilisé une partie de son temps. Je vous accorderai quatre minutes, en incluant les deux minutes et demie. C'est plus près de cinq minutes. Cela vous convient-il? D'accord, vous avez la parole.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Obed, nous avons entendu parler d'un éventail de programmes différents, comme la Prestation canadienne d'urgence, auxquels les particuliers peuvent présenter des demandes. J'entends toutefois constamment dire que bien des gens, particulièrement des artistes et des artisans, passent entre les mailles du filet, et j'espère que vous pourrez traiter de la question. Je pense ici aux sculpteurs et aux joailliers, et j'espère que vous pouvez donner au Comité un aperçu de la situation dans la région d'Inuit Nunangat.

M. Natan Obed: Nous dépendons encore fortement de structures économiques fondées sur la communauté; c'est particulièrement le cas de nos artistes, qui vendent leurs sculptures ou leur art à l'échelle locale, souvent contre de l'argent comptant. Parfois, ils les vendent à des touristes, à des travailleurs du gouvernement ou à des fournisseurs qui peuvent eux-mêmes les revendre, mais il s'agit d'une économie en grande partie informelle et fondée sur l'argent comptant. Il en va de même pour les interprètes qui s'adonnent au chant guttural et au chant. Une bonne partie de notre population ne pourrait quantifier sa perte de revenu comme le feraient d'autres Canadiens. Cela fait en sorte que la manière dont les Inuits, particulièrement les artistes, peuvent présenter une demande dans le cadre d'un certain nombre de programmes est différente, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers qui ont essayé des pertes de revenu. C'est là pour nous une importante source de préoccupation.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: J'ai une autre brève question à poser avant de céder la parole à ma collègue, Mme Gazan.

Quand nous discutons de questions relatives au Nord, bien des choses ne sont pas simples, si on peut dire. Que nous suggéreriez-vous de faire au sujet des services de santé mentale, qui comportent de très nombreuses lacunes dans le Nord de la région d'Inuit Nunangat? Auriez-vous quelque chose à proposer aux membres du Comité pour que le gouvernement fédéral augmente ces services? Par où pourrions-nous commencer?

• (1610)

M. Natan Obed: Je pense qu'il faudrait investir autant d'argent que possible pour appuyer les programmes communautaires de soutien en matière de santé mentale. Les établissements qui veillent à la santé et au bien-être de nos communautés ont souvent besoin d'un certain nombre de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux simplement pour garder leurs portes ouvertes. Or, ce genre d'organisations communautaires constituent le roc dont dépend la santé mentale de nos communautés.

Toute forme de soutien que le gouvernement fédéral offrirait aux programmes communautaires, que ce soit pour la santé mentale ou simplement le bien-être communautaire, serait formidable.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: *Matna*, monsieur Obed.

Je céderai la parole à Mme Gazan.

Le président: Vous disposez d'une minute. Allez-y.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Obed, je vous remercie de votre bienveillance et de votre générosité.

J'ai une question sur l'eau potable propre.

La ministre des Relations Couronne-Autochtones a souligné que les Autochtones seraient touchés de manière disproportionnée par la COVID-19. La maladie a été détectée dans les Premières Nations de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans la région de Nunangat. En 2010, dans un rapport sur les leçons tirées de la pandémie de H1N1, le gouvernement a indiqué que l'accès limité à l'eau courante avait nui à la lutte contre la pandémie dans les communautés éloignées et isolées.

Lors d'une séance de la semaine dernière, quand j'ai posé une question sur ce que le gouvernement faisait pour que des mesures concrètes soient prises afin de lever les avis d'ébullition d'eau, les témoins m'ont répondu qu'ils se pencheraient sur la question. Voilà une réponse préoccupante, étant donné que le gouvernement a indiqué qu'il les leverait d'ici 2021.

Je veux interroger un des témoins à ce sujet, sachant que je n'ai pas beaucoup de temps. À votre avis, comment le fait que le gouvernement n'ait pas tenu sa promesse, formulée en 2015, de lever tous les avis d'ébullition d'eau a-t-il influencé et exacerbé la vulnérabilité et le manque de préparation à la COVID dans les réserves?

Le président: Je suis désolé, mais quelqu'un va devoir répondre à cette question, notre temps étant entièrement écoulé. J'aimerais obtenir une très brève réponse, s'il vous plaît.

Mme Leah Gazan: Merci. Je suis désolée, monsieur le président.

Le président: Quelqu'un pourrait-il répondre, s'il vous plaît?

Le président: Peut-être pourrions-nous obtenir une réponse écrite à cette question, car cette intervention prend beaucoup trop de temps. Le Bloc a eu la gracieuseté d'attendre.

Je demanderai aux témoins de fournir à Mme Gazan une réponse écrite, qui sera ajoutée à leurs témoignages.

Madame Bérubé, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse au président Natan Obed.

La Société Makivik a consacré 500 000 \$ des 11,25 millions de dollars qui lui ont été transférés pour les Inuits qui vivent en milieu urbain, notamment à Montréal. C'est de l'argent qui n'ira pas aux habitants du Nunavik.

Sans vouloir déshabiller Pierre pour habiller Paul, est-ce que cela n'illustre pas que les 15 millions de dollars budgétés par le fédéral pour aider les Autochtones qui vivent hors réserve seront nettement insuffisants?

J'aimerais entendre vos réflexions là-dessus.

[Traduction]

M. Natan Obed: L'aide financière que les Inuits ont reçue pour l'aide aux communautés autochtones n'est pas destinée uniquement aux communautés de la région d'Inuit Nunangat, mais à tous les endroits où vivent des Inuits. Chacune des régions visées par des revendications territoriales a élaboré des programmes de mise en oeuvre et des mesures de soutien pour les Inuits vivant en milieu urbain.

D'autres fonds sont réservés à ces derniers, mais ici encore, le versement pourrait être plus rapide. Les Inuits en milieu urbain ont

désespérément besoin d'argent; ce besoin ne se limite pas aux communautés inuites. On trouve d'importantes communautés inuites urbaines dans des villes comme Montréal, Ottawa, Winnipeg et Edmonton. La situation présente un défi, et nombreux sont les Inuits vivant en milieu urbain qui déplorent que l'argent n'arrive pas assez vite. Différents programmes nous sont toutefois offerts, et nous sommes capables d'y accéder. Il faut donc combler les besoins tout en [Inaudible].

● (1615)

Le président: Nous nous arrêtons ici. Cela nous amène à la fin de notre séance. Je suis désolé que nous ayons eu des problèmes de temps, mais je suis certain que nous nous améliorerons au fil du temps.

Une fois encore, je remercie nos témoins, le chef Perry Bellegarde, le président Natan Obed et le vice-président et porte-parole national du Ralliement national des Métis, David Chartrand.

Notre prochaine séance aura lieu le mercredi 13 mai de 11 à 13 heures.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>